

La lettre de Confrontations Europe

Trimestriel - octobre 2004 - Prix : 7 €

numéro spécial
nouvelle formule

EUROPE À 25

Les chantiers de la réussite de l'élargissement

CONSTITUTION EUROPÉENNE

Appel pour un oui d'engagement

CONFRONTATIONS EUROPE

Un lobby d'un genre nouveau

SOCIÉTÉS EUROPÉENNES

De la place des religions

Actualité politique



Appel pour un oui d'engagement

Dire « oui » à la Constitution européenne, c'est écouter les autres sociétés, partager des projets, donc vouloir donner aux autres et savoir recevoir **2**

Quand l'Europe s'ouvre aux services publics

Les prémices en faveur d'un droit positif des SIG sont certes fragiles mais ils n'ont jamais été aussi concrets **3**



Pourquoi quitter le paradis électrique français ?

Dans le cadre du marché électrique unique, quels sont les scénarios possibles pour EDF ? **4**



© AERNOU/MIK, MIDDLEMEN, 2001

NORMES COMPTABLES

Une décision attendue

À l'heure où nous bouclons ce numéro, la Commission européenne vient de décider une application partielle de la désormais « célèbre » norme IAS 39. Face aux enjeux et aux problèmes posés, l'Europe ne doit pas baisser la garde **5**

M O N D E

E U R O P E N É G O C I A T I O N S O M C

Pour un réexamen de la stratégie européenne

Pour aboutir à un accord-cadre en juillet 2004 à l'OMC, l'Europe a dû renoncer à bon nombre de ses exigences. Sa ligne d'action à l'OMC devra sans doute être revue **7**

9

Dossier économique et social

EUROPE À 25

Les chantiers de la réussite de l'élargissement

- LA MOBILITÉ ET LA FORMATION DES PERSONNES **11**
- LA GESTION DES RESTRUCTURATIONS ET L'IMPACT DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS **13**
- LES PROBLÈMES DE FINANCEMENT **19**



Société et civilisation

De la place des religions dans les sociétés

européennes

Sur une question centrale comme l'attitude à l'égard des réalités religieuses, l'historien allemand Rudolf von Thadden appelle les citoyens des différents États de l'Union à amorcer un dialogue européen **26**



© CIRIOW, GUYOT

Un lobby d'un genre nouveau

Confrontations Europe veut être plus qu'un lobby ou un think tank. Il s'agit de créer une interface pour les citoyens et les acteurs de la société civile avec les institutions communautaires **23**

L'itinéraire de Francine Blanche

Le parcours de la syndicaliste, coordinatrice pour la FEM des syndicats Alstom Europe, est aussi l'histoire du comité d'entreprise européen (CEE) d'Alstom, mobilisé pour défendre une vision du groupe **25**

Lectures

La société autrichienne vue à travers les romans policiers de Wolf Haas **28**

PAR CATHERINE VÉGLIO – RÉDACTRICE EN CHEF

Chère lectrice, cher lecteur

Ce numéro préfigure la nouvelle formule trimestrielle de *La Lettre de Confrontations Europe* que vous recevrez en janvier 2004. Ce journal test est l'amorce d'une évolution que nous souhaitons vous faire partager. Nous attendons en retour que vous manifestiez votre avis, vos suggestions, vos critiques.

Une nouvelle loi de valorisation des titres fait école dans la finance ; c'est la CV « création de valeur », qui se formule mathématiquement. La « formule Confrontations », une expression de plus en plus répandue parmi nos adhérents, ne se met pas en équation. Mais aujourd'hui, à la veille de choix politiques importants, elle est à la base d'un travail de tous les instants pour remplir deux objectifs fondamentaux : donner envie aux Français de s'impliquer dans l'espace européen, aider la société civile émergente au niveau communautaire à jouer un rôle dans le système institutionnel.

Pour valoriser ces objectifs, pour accompagner le développement d'un *think tank* désormais reconnu à Bruxelles, *La Lettre de*

Confrontations Europe change pour s'affirmer comme une revue de référence, engagée et ouverte. La publication actuelle et la revue *L'Option de Confrontations Europe*

« bien connues et très appréciées dans les milieux européens »⁽¹⁾ ont ouvert la voie. Depuis douze ans, elles n'ont eu de cesse d'évoluer pour amener les lecteurs à s'informer, se former, réfléchir, agir et participer à la construction européenne.

La nouvelle *Lettre* veut mieux encore refléter l'ambition d'une Europe de projets, faisant appel à des coopérations et à des politiques communes⁽²⁾.

Structurée autour de trois séquences principales – actualité politique, dossier économique et social, société et civilisation – elle veillera à croiser, au-delà de l'information immédiate, analyse et suivi des travaux communautaires, pédagogie et choix d'options, expériences et pratiques de différents pays, initiatives d'acteurs de la société civile et réflexions sur l'avenir de notre civilisation.

Les articles de ce numéro ont été bouclés pour la plupart cet été, la nouvelle organisation

de Confrontations Europe se mettant progressivement en place. Pour des raisons pratiques, les membres de l'équipe permanente ont accepté d'essayer les plâtres... en respectant l'esprit ! Choix d'option sans détours avec un « oui d'engagement » à la Constitution européenne de Philippe Herzog. Analyse des travaux communautaires avec les articles d'André Ferron sur les SIG et de Bernard Marx sur les normes comptables. Réflexion sur la stratégie de l'UE au cours des négociations à l'OMC par Nathalie Lhayani. Le rôle de Confrontations Europe comme acteur de la société civile européenne, avec l'article de Claude Fischer, après la création du Bureau de l'association à Bruxelles. Pour le dossier, l'auteur de ces lignes a tenté une synthèse des travaux et des conférences qui ont alimenté, ces trois dernières années, la réflexion et l'action de Confrontations Europe sur les enjeux économiques et sociaux de l'élargissement.

La nouvelle Lettre veut mieux encore refléter l'ambition d'une Europe de projets, faisant appel à des coopérations et à des politiques communes.

Nous tenons à remercier tout particulièrement la syndicaliste française Francine Blanche et l'historien allemand Rudolf von Thadden, qui inaugurent deux nouvelles rubriques, « itinéraire » et « civilisation ». C'est en effet en nous nourrissant des expériences et de la réflexion d'une pluralité d'acteurs, par la comparaison et la traduction – et parfois celle des romans noirs –, que nous pourrions « former société en Europe ».

Aussi nous n'hésiterons pas à vous inviter à intervenir dans l'ensemble de *La Lettre*. Ces pages sont les vôtres, car vous êtes aussi, chère lectrice, cher lecteur, l'acteur d'un réseau qui nous relie et d'un projet qui nous fédère tous.

(1) Agence Europe, F. Riccardi, 4/9/04.

(2) Lire *La Lettre* n° 68 sur le projet de Confrontations Europe.

Appel pour un oui d'engagement

Le référendum sur la Constitution européenne est un rendez-vous avec l'histoire.

Prenons soin de l'Europe ! Bâter la Communauté, c'est un idéal, le seul projet politique aujourd'hui. La Constitution est le fruit de plusieurs années d'action de la société civile européenne et des travaux d'une Convention. Le résultat est le meilleur compromis possible vu l'état de conscience actuel des sociétés nationales, et les limites de l'esprit de responsabilité de leurs dirigeants. Ce texte n'est pas seulement meilleur que Nice, c'est surtout un changement qualitatif : un lien social et civique entre les Européens. S'il est rejeté par la France et la Grande-Bretagne – les deux grands pays susceptibles de dire non –, il n'y aura pas de nouvelle tentative avant longtemps.

Prenons soin de la France ! En Europe, la France doit veiller à ne pas s'isoler et à respecter les différences. La Convention a évité les guerres de tranchées entre la gauche et la droite. et les Français de toutes sensibilités y ont bien travaillé. Mais dans l'hexagone quelle tristesse ! On voit une éminence de la République française prendre l'Europe en otage en visant son plan de carrière. Elle demande à Jacques Chirac de satisfaire quatre conditions, en feignant d'ignorer que trois de celles-ci sont dans l'agenda politique de la droite comme de la gauche. Plus utile serait de leur donner une substance convaincante, ce qui suppose le courage de l'autocritique. La bannière de l'Europe sociale n'est pas une vertu quand on lui donne un contenu de convergence sociale, c'est-à-dire l'alignement des autres sur nos propres standards sociaux : pour nos partenaires, cela apparaît conservateur et égoïste. Et la très faible implication sur le front économique fait depuis longtemps le lit des libéraux intégristes.

Ne trichons pas sur le diagnostic. La France n'ira mieux que si elle est capable de profondes réformes intérieures, et l'Europe n'est pas simplement le théâtre du capitalisme triomphant.

Soulignons les progrès de l'Union quand ils sont réels. La Constitution et la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi sont des premières tentatives pour dessiner, au-delà du marché, les fondements d'une Europe politique et sociale. L'élargissement est non seulement une victoire de l'éthique humaniste mais aussi une opportunité pour donner de nouvelles bases au développement de l'Union. Les ambivalences de la Constitution montrent certes la prégnance de l'économie libérale mais aussi les premiers résultats de ces efforts. La société civile européenne apprécie que l'Union se soit dotée d'objectifs sociaux et



Demain nous ferons mieux si nous nous rappelons que l'Europe appartient à tous.

ait ouvert une perspective de promotion des services publics. Evidemment le plus dur est devant nous : la transformation de l'Union économique et monétaire. Mais l'hebdomadaire *The Economist* peut à bon droit ridiculiser tant les conservateurs anglais que la gauche française dans un éditorial récent intitulé « *La Constitution ultra-libérale socialiste* » : elle est jugée ultra-libérale côté français et trop socialiste côté anglais. Les réalités sont ambivalentes et il ne s'agit pas de diaboliser le capitalisme mais de le transformer.

Plus d'engagement et de permanence dans l'effort nous permettront de donner à l'Union les sources de solidarité et de créativité qui lui manquent. On nous dit que le maintien des décisions à l'unanimité sur des questions économiques et sociales signifierait l'arrêt de toute avancée, alors que la volonté politique a maintes fois prouvé qu'elle peut faire sauter la politique du veto et exploiter la flexibilité du droit.

On nous dit que l'Europe politique est fichue parce que l'Union s'élargit, alors même qu'elle commence à s'interroger sur sa place dans le monde et que l'adhésion de la Turquie pourrait lui donner une grande capacité stratégique.

Dire « oui » c'est écouter les autres sociétés, partager des projets, donc vouloir donner aux autres et savoir recevoir.

La Convention a su travailler dans cet esprit. Le résultat est un consensus de compromis, c'est évident, mais il traduit ce que nous sommes collectivement capables de partager aujourd'hui. Demain nous ferons mieux si nous nous rappelons que l'Europe appartient à tous. C'est un bien commun dont nous sommes responsables. ■

Philippe Herzog

(d'après l'article paru dans *Témoignage chrétien* n° 3124, 30/9/04)

Quand l'Europe s'ouvre aux services publics

A priori, ne varietur. La libéralisation continue sur sa lancée : avec l'ambitieuse directive Services, déjà célèbre depuis le « Non à la directive Bolkestein » d'une des rares manifestations organisée sur les enjeux européens⁽¹⁾ ; avec le troisième paquet ferroviaire, qui propose de libéraliser le transport international de voyageurs en 2010.

En réalité, il y a du neuf. Six mois après son adoption en juin 2003, la directive Électricité était déjà modifiée pour renforcer la sécurité d'approvisionnement. Mais c'est surtout le Livre blanc sur les services d'intérêt général (SIG) de la Commission européenne, publié le 12 mai 2004, qui donne espoir. Les prémices en faveur d'un droit positif des SIG dans l'Union sont certes fragiles mais ils n'ont jamais été aussi concrets depuis le début d'un combat engagé voici dix ans.

Ce Livre blanc est la troisième expression de la Commission sur le sujet. La première, en 1996, était une communication à l'approche d'une renégociation des Traités. La seconde, en 2000, actualisait la première en tenant compte du nouvel article 16 introduit dans le Traité d'Amsterdam de 1997. Ces textes affirmaient déjà que les SIG étaient « au cœur » (en 96) et « un élément clé » (en 2000) du modèle européen de société.

Où est le changement avec le Livre blanc ? Le vrai test est sur la question cruciale : la liberté reconnue aux États de définir, d'organiser et de financer leurs SIG est-elle compatible avec les règles de la concurrence (compétence exclusive de la Commission) et du marché intérieur (compétence partagée) ? En 1996 et 2000 la réponse était franchement affirmative. Beaucoup plus nuancée est celle du Livre blanc. Elle affirme toujours la compatibilité mais, en cas de conflit, la concurrence doit s'adapter aux SIG, mais pas trop...

AGENDA DU LIVRE BLANC SUR LES SIG 2004

- Livre Vert PPP (en consultation depuis mai 2004). Rapport du Parlement fin 2004-début 2005.

- Première évaluation SIG sectorielle et horizontale.

- Débat sur la question de savoir si l'eau doit faire ou non l'objet d'une directive Marché intérieur.

2005

- Révision de la directive « Télévision sans Frontières ».

- Communication services sociaux et de santé, élaborée en concertation avec les acteurs.

- Révision de la procédure d'évaluation.

- Adoption d'un paquet « aides d'État aux SIG » (avant juillet).

- Bilan SIG et rapport avec d'éventuelles propositions.

2006

- Fin de la révision des directives sectorielles (Télécoms, Électricité, Gaz et Postes) avec compléments et recherche de cohérence horizontale.

- Réexamen de la faisabilité et de la nécessité d'une directive-cadre après la ratification du Traité constitutionnel.

Il s'agit de ne pas fausser exagérément la concurrence⁽²⁾ !

Le changement majeur est le ralliement à l'article III-6⁽³⁾ du Traité constitutionnel. En 1996, la Commission proposait d'inclure dans les objectifs de l'Union : « l'action de la Communauté comporte une contribution à la promotion des SIG », autrement dit de créer une nouvelle compétence « d'appui » aux États membres. Aujourd'hui, elle renonce à une compétence supplémentaire mais défend le besoin « d'articuler » les compétences SIG et Marché dans l'exercice d'une « co-responsabilité ». Pour garantir les SIG, les deux compétences doivent s'adapter l'une à l'autre et non plus seulement les SIG au marché.

Cependant ce ralliement ne va pas jusqu'à proposer la mise en chantier d'une directive-cadre. Le « réexamen de la faisabilité et de la nécessité d'une directive-cadre » est repoussé à la ratification du Traité Constitutionnel soit au mieux en 2006. Fin 2005, un bilan d'ensemble devrait cependant permettre déjà de préparer ce réexamen.

Ce report est justifié par l'absence de consensus sur la directive-cadre. Le Parlement l'a constaté aussi, mais c'est précisément pour dépasser ce blocage qu'il proposait « un cadre légal en co-décision » sur une liste de points précis. Le Livre Blanc ne saisit pas cette perche mais il propose un agenda de travail sur la plupart des points de cette liste : les aides d'État, les modes de gestion (à travers la question des partenariats public-privé, PPP), l'évaluation. Surtout, il reprend presque mot pour mot la demande des acteurs d'une « communication spécifique sur les services sociaux ». Cette communication est d'ailleurs élargie aux services de santé, en contradiction avec la directive Bolkestein qui veut les traiter dans l'ensemble des services.

Contrairement au Parlement, qui avait énergiquement refusé de toucher aux directives sectorielles, la Commission propose de les compléter et d'en accroître la cohérence horizontale après évaluation, à l'occasion des révisions prévues lors de leur adoption.

Cet agenda ne règle pas tous les problèmes. L'orientation du Livre vert PPP publié en avril 2004 ne correspond pas forcément à la problématique du Livre blanc. Alors que les communes cherchent un moyen d'accroître la liberté d'organisation, en élargissant la gamme des formes de gestion sécurisées par un cadre communautaire, et de rééquilibrer leurs pouvoirs de négociation face aux majors privés, les questions posées par ce Livre vert se résument à une seule : comment mettre plus de concurrence dans toutes les formes de PPP, de la délégation de service public à la société d'économie mixte ?

Le paquet « aides d'État aux SIG » voudra aborder des questions comme la délimitation entre SIG économiques, soumis aux règles du marché, et SIG non économiques, ►►►



Cet ouvrage de Philippe Herzog, auteur du rapport sur le Livre vert de la Commission européenne sur les SIG (services d'intérêt général) pour le Parlement européen, éclairera le citoyen sur les réalités méconnues de la vie parlementaire européenne. Il comprendra comment, en partageant des valeurs et des intérêts, le rapporteur a pu ouvrir des brèches significatives en direction d'un droit européen positif des services publics. Et la partie est loin d'être finie. Après le Livre blanc de la Commission publié en mai 2004, l'auteur identifie des priorités d'action, « dix commandements » pour avancer vers une perspective commune pour les SIG.

Brochure disponible à Confrontations Europe au prix de 5 euros.

►► qui en sont exclus. Le Livre blanc a beau dire que seules les activités de dimension clairement communautaire peuvent faire l'objet de directives sectorielles combinant libéralisation et harmonisation de service public, il n'exclut pas que le secteur de l'eau puisse en faire partie, même si c'est après un processus d'évaluation et débat public.

Point par point, cet agenda devra donc faire l'objet d'un travail assidu des députés et de la société civile. Ce travail pourrait produire autant de jalons pour une directive-cadre ou un cadre légal basé sur le nouveau traité.

Confrontations Europe, avec les acteurs qui se sont mobilisés en 2003 lors du débat au Parlement européen, compte bien amplifier l'action en faveur des SIG⁽⁴⁾, notamment auprès des députés européens, au moment du passage de relais entre la nouvelle et l'ancienne Commission. ■

André Ferron

PROPOSITIONS DE DIRECTIVES DÉJÀ TRANSMISES AU PARLEMENT

- **Troisième Paquet Énergie** [COM (2003) 743 adopté le 10/12/2003] : sécurité d'approvisionnement et infrastructures électriques ; règlement sur les échanges transfrontaliers gaz ; efficacité énergétique ; réseau de transport énergie. Rapporteur au PE sur la directive « sécurité d'approvisionnement » : G. Chichester, président de la commission ITRE.
- **Directive « Services dans le Marché Intérieur »** [COM (2004) 2 final] adoptée le 13/4/2004. Rapporteur au PE : E. Gebhardt, commission IMCO.
- **Troisième paquet ferroviaire** [COM (2004) 140 final] adopté le 3 mars 2004 : modification de la directive 91/440 pour la libéralisation du transport international de voyageurs en 2010 (rapporteur : G. Jarzemovski) ; permis de conduire européen (rapporteur : G. Savary) ; droit des passagers (rapporteur : D. Sterckx) ; compensations pour le fret (rapporteur R. Zile).

(1) À Bruxelles, le 5 juin 2004, par les syndicats et ONG belges.

(2) Principe de proportionnalité de l'article 86.2.

(3) Qui donne une base juridique spécifique pour légiférer pour les SIG alors que jusqu'à présent cela se faisait sur la base du marché intérieur.

(4) L'association organise une conférence-débat « Priorités d'action pour les SIG » le 21 octobre, de 13 h 30 à 17 h 30, au Parlement européen. Consulter le site www.confrontations.org.

Pourquoi quitter le paradis électrique français ?

L'Europe oblige-t-elle EDF à changer de statut ? Officiellement, non. Elle est neutre vis-à-vis de la propriété publique ou privée. En réalité, à partir du moment où la décision a été prise (en accord avec le Parlement et le Conseil) de créer un marché électrique unique, cette neutralité est hypocrite : qu'importe le statut, pourvu que l'actionnaire se comporte comme un investisseur privé soumis aux risques et à la rentabilité du marché financier !

EDF est-elle menacée ? Oui, mais la « menace » qui pèse sur EDF, qui intéresse les Français et pas seulement leurs agents, n'est pas seulement celle d'une perte d'un statut d'EPIC (Établissement public industriel et commercial). Celle d'un éclatement n'est pas moins importante : la concurrence incomplète pousse à séparer les réseaux de transports et distribution – qui restent des monopoles – de la production et de la commercialisation, qui sont en concurrence. On peut ajouter le risque d'une incapacité à assurer le renouvellement d'une production électronucléaire fiable et compétitive et le droit de tous à l'électricité à un tarif non seulement égal mais surtout vraiment abordable.

Ce n'est pas seulement le système français qui est menacé : jamais, ni nulle part au monde, on n'a encore instauré un marché électrique à vingt-cinq qui marche ! Aux États-Unis et au Canada, chaque État membre choisit de libéraliser ou pas, et il y a des problèmes. En Europe, tout le monde doit le faire puisque la majorité est pour ! Le défi posé aux Français et aux agents n'est

pas de maintenir ce qui a permis de reconstruire et de développer la France en 1946 et 1975, mais de construire une Europe de l'électricité qui fonctionne et fasse encore mieux que le système français. Comment cela serait-il possible sans les ressources d'EDF ? A priori **trois scénarios** sont possibles : garder le statut d'EPIC, prendre le statut de SA publique sans politique énergétique forte, travailler à un statut de SA publique adapté à une politique publique européenne.

1. Le statut d'EPIC protège, mais seulement les Français, et conduirait soit à l'éclatement, soit à l'affaiblissement en France voire aux deux à la fois. À Londres, à Stuttgart ou en Pologne, EDF a déjà un statut de SA. En France, EDF calé sur sa spécialité, peut certes se défendre, mais guère se développer. C'est hors des frontières nationales qu'il le pourra avec à terme un EDF SA plus important que l'EDF EPIC. Faut-il aller jusqu'à éviter cet EDF « dual » en vendant les filiales SA ?

En France, l'EPIC n'est que le concessionnaire obligé des réseaux de distribution, propriétés des communes. Celles-ci peuvent vouloir reprendre la main un jour, comme pour les Télécoms. En 2006, l'Union peut décider qu'EDF Transport (ex-RTE) doit être totalement indépendante. Si le financement du réseau de transport peut être assuré par les redevances d'accès, qu'en est-il du renouvellement du parc nucléaire ? L'État ? Il est lui-même sous tutelle pour infraction au Pacte de Stabilité. L'emprunt ? Au taux du marché, quel est l'avantage sur une SA ? On peut vouloir défendre ce scénario mais il faut en assumer toutes les dimensions.

2. L'erreur du gouvernement Jospin en 97 n'est pas

d'avoir changé le statut de France Télécom en SA. C'est de l'avoir fait sans politique publique forte qui seule peut justifier une SA publique. Aucun objectif d'équipement du territoire ni industriel n'a été fixé alors que l'Union européenne lançait sa grande ambition de téléphone mobile de 3^e génération (UMTS) et qu'aujourd'hui les collectivités doivent se débrouiller avec le haut débit. L'objectif de service universel, faible, a mis des années à se mettre en place (pour les annuaires et les démunis) et se retrouve aujourd'hui aux enchères !

3. Le gouvernement Raffarin ne veut pas faire la même erreur. La Loi d'orientation sur l'Énergie, attendue en vain en février 2000 par le Parlement, a fait l'objet d'un débat national en 2003 et précède celle concernant le service public et le changement de statut. Des missions claires sont assignées et un travail d'un an est prévu pour examiner en concertation la stratégie et les moyens financiers pour les atteindre. Ces lois ne sont pas seulement une « adaptation » à un cadre européen imposé. La France « vise (...) à faire partager les principes de sa politique énergétique par les pays de l'Union européenne afin que la législation européenne lui permette de mener à bien sa propre politique » et « élaborera tous les deux ans des propositions énergétiques pour l'Europe visant notamment à promouvoir la notion de service public (...) la nécessité d'un

recours à l'énergie nucléaire afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. » (article 1^{er} LOE).

Contrairement à la pratique gouvernementale habituelle qui veut que les Affaires européennes soient toujours étrangères, ces propositions pour l'Europe devraient elles aussi faire l'objet de concertation interne. C'est à cela que Confrontations Europe veut contribuer avec des cadres dirigeants, des syndicalistes des entreprises et des experts de l'énergie. Beaucoup de questions se posent. Comment faire évoluer le cadre européen pour qu'il permette le financement du renouvellement du nucléaire ? Comment vraiment assurer la sécurité d'approvisionnement sur le marché unique ? La Commission a éprouvé le besoin de compléter dès décembre 2003 la directive Électricité votée en juin 2003 : les nouvelles propositions en matière de sécurité d'approvisionnement sont-elles satisfaisantes ? Le problème du service universel électrique tient essentiellement dans le niveau des tarifs : trop bas, il est accusé d'empêcher l'établissement de la concurrence ; trop haut, il est accusé d'être une aide d'État. Sa définition est à compléter. Comment préparer le *check point* de 2006 où le bilan sera dressé et les correctifs discutés avant l'ouverture ultime de 2007 ? Quel statut d'entreprise de référence construire dans l'Union au service d'objectifs publics européens ? ■

André Ferron

NORMES COMPTABLES

Une décision attendue

Après plusieurs mois de réflexion, la Commission vient de décider, début octobre, une application partielle de la norme comptable portant sur la comptabilisation des instruments financiers (IAS 39) élaborée par l'IASB (International Accounting Standard Board). Sage décision dont on espère qu'elle sera acceptée par les États. Mais que faudra-t-il faire ensuite, alors que le 1^{er} janvier 2005, 7 000 sociétés cotées européennes vont devoir établir leurs comptes en appliquant toutes les autres normes élaborées par l'IASB ?

L'IASB établit la « valorisation à la juste valeur » en principe prédominant applicable pour l'ensemble des actifs des entreprises, par opposition à la comptabilisation en coût historique jusque-là le modèle traditionnel en Europe continentale.

L'application de ce principe aux instruments financiers (normes 32 et 39) met en difficulté les techniques de gestion du risque développées par le secteur bancaire. Avec **trois redoutables conséquences** :

1. Une obligation d'adaptation de l'activité bancaire continentale qui devra favoriser le prêt à taux variable, trans-

férant le risque de taux sur la clientèle ménage et PME. À l'heure de l'enclenchement prévisible d'un nouveau cycle de hausse des taux, cette orientation est tout à fait discutable.

2. Une distorsion de concurrence vis-à-vis de banques américaines et britanniques qui pratiquent cela de façon prédominante (on comprend pourquoi le Royaume-Uni s'exprime en faveur de l'adoption européenne des normes IAS 32 et 39).

3. Un impact macro-économique qui accentue la volatilité et le caractère pro-cyclique des activités bancaires et du crédit, incompatible avec le financement durable de la croissance.

Les banques européennes ont sonné l'alerte dès novembre 2002, mais l'IASB – institution privée dominée par des experts anglo-saxons qui affiche son indépendance comme un label de qualité bien que l'Union Européenne lui ait délégué son pouvoir de normalisation – n'a pas accepté jusqu'ici d'aménagements suffisants de sa norme calquée, en fait, sur la norme américaine correspondante.

S'agissant de l'assurance, l'IAS a fini par admettre très tardivement les spécificités du secteur. Mais la norme provisoire qu'elle a publiée, pour ce secteur, reste peu fiable. ►►

►►► Au-delà des banques, des assurances, l'impact du passage aux normes IASB se pose pour l'ensemble des 7 000 entreprises européennes concernées.

La comptabilité actuelle présente le défaut d'être ouverte à une large subjectivité des évaluations. Elle laisse place à de nombreuses zones d'ombres (multiplication des « hors bilans ») et, comme le rappelle Bertrand Collomb, Pdg du groupe Lafarge, on a pu aboutir à « *conserver des cadavres dans les placards sous couvert de valeur historique* » (Les Échos, 13 mai 2004). Les nouveaux référentiels permettront de ce point de vue non seulement d'améliorer la qualité de la photographie de l'entreprise prise selon le point de vue des investisseurs, mais aussi de donner de meilleures opportunités de gestion : une meilleure documentation sur les opérations de dérivés peut permettre d'en renforcer le contrôle ; l'analyse par composant des immobilisations corporelles peut permettre de rationaliser les politiques d'investissement et de maintenance ; le non-amortissement des *goodwills* peut pousser à une conduite plus prudente en matière de fusions-acquisitions, etc. (cf. Vincent de la Bachelerie, Pascale Mourvillier, Cahiers Ernst & Young, mai 2004).

Certes, mais... alors que le référentiel comptable aux coûts historiques renvoie à une vision de l'entreprise en tant qu'entité productive durable, la logique essentiellement financière du cadre référentiel privilégiant la juste valeur « *conduit à diviser au maximum l'actif des entreprises pour calculer de manière séparée sa contribution au résultat* » (V. Bignon, Y. Biondi, X. Ragot. Prisme n° 4, mars 2004, Centre Saint-Gobain pour la recherche en économie). Si on pousse à l'extrême, souligne Bertrand Collomb, « *cela conduit à traiter l'entreprise comme si elle était en état de liquidation permanente : c'est cette idéologie de la valeur de marché instantanée qui a conduit aux abus de la période 2000-2002, en donnant autant d'importance aux acrobaties financières ou aux emballlements de marché qu'à la création de valeur durable* ».

Au reste, l'estimation de la juste valeur par la valeur des marchés instantanée suppose qu'ils existent pour tous les actifs et qu'ils soient toujours efficaces. Ce n'est pas la réalité. Il faut alors passer par l'introduction de valeurs actualisées des flux futurs qui, d'une part, sont sensibles à l'estimation de données fluctuantes extérieures à l'entreprise (taux d'intérêt, taux de change...) et qui, d'autre part, devront intégrer la spécificité des actifs et leur complémentarité pour chaque entreprise. On réintroduira forcément une bonne dose de subjectivité et d'arbitraire et on aura sans doute accru les risques de volatilité et l'incitation à des gestions d'en-

« Manifestement la mesure de la production et de la valeur ajoutée, catégories absentes des normes IAS, n'est pas une préoccupation de normes qui visent à satisfaire, avant toute chose, les besoins des investisseurs sur les marchés financiers » (A. Vanoli, REF, Rapport moral sur l'argent dans le monde, édition 2003-2004.)

Bertrand Collomb, Pdg du groupe Lafarge : « C'est cette idéologie de la valeur de marché instantanée qui a conduit aux abus de la période 2000-2002, en donnant autant d'importance aux acrobaties financières ou aux emballlements de marché qu'à la création de valeur durable. »

treprises orientées par l'objectif de valorisation patrimoniale de chaque actif.

Néanmoins, un retour en arrière n'est pas à ce stade envisageable. L'ensemble des normes déjà établies par l'IASB, sauf la norme 39, ont été adoptées par la Commission selon la procédure prévue par le règlement de 2002. Mais face aux enjeux et aux problèmes posés on est en droit de mettre en avant un certain nombre d'exigences :

- Les pouvoirs publics nationaux ne devraient pas en l'état étendre l'application du référentiel au-delà de ce qui est exigé par le règlement et ils devraient veiller à la continuation des comptes sociaux.
- L'IASB doit accepter de retravailler la norme 39 avec le temps nécessaire modifiant son mode de gouvernance. Mais l'Union européenne doit aussi prendre beaucoup plus ses responsabilités. La Commission devrait rapporter et faire débattre au Conseil et au PE sur les contours d'une norme 39 acceptable. Elle doit aussi tirer la leçon et proposer le renforcement des moyens de travail (Comité d'experts EFRAG⁽¹⁾) placés auprès d'elle.
- L'IASB s'est fixé un objectif de convergence avec les normes comptables américaines d'ici à 2008. En fait il ne faut pas compter sur les régulateurs américains pour abandonner leur souveraineté à l'IASB. Et il ne faut pas surestimer la nécessité de cet objectif. Les analystes financiers américains eux-mêmes portent peu d'attention aux rapports comptables établis en normes US des firmes européennes cotées aux USA, parallèlement à celui établi selon les normes nationales. Les Européens seraient pour leur part bien inspirés de privilégier avant tout l'établissement d'un cadre comptable cohérent non pas simplement avec l'objectif d'une unification des marchés financiers européens, mais avec l'ambition d'en réduire la volatilité pour qu'ils soient plus utiles pour les entreprises européennes. ■

Bernard Marx

(1) European Financial Reporting Advisory Group.



© AERNOUT MIK, MIDDLEMEN, 2001.

NÉGOCIATIONS OMC

Pour un réexamen de la stratégie européenne

Dix mois après l'échec de Cancún (10-14 septembre 2003), les membres de l'OMC sont arrivés à un accord-cadre *in extremis* le 31 juillet 2004. En fixant, entre autres, les modalités de la libéralisation agricole, l'accord a permis de relancer le dialogue entre les membres et ainsi de remettre les négociations sur les rails. La nécessité de faire oublier l'échec de la conférence ministérielle de septembre 2003 n'a-t-elle pas mené les Européens à renoncer à bon nombre de leurs exigences ?

Les trois équilibres à surveiller sur le « cadran de navigation européen » étaient, selon le commissaire européen au Commerce extérieur : « *d'abord entre les niveaux d'ambition sur chacun des sujets (agriculture, industrie, service...); ensuite à l'intérieur du cadran agricole, entre les soutiens à l'exportation, soutien interne et accès aux marchés; enfin, à l'intérieur du soutien à l'exportation, entre ce que nous sommes prêts à faire et ce que les autres, notamment les Américains, sont prêts à faire* ». Quel bilan peut-on dresser de l'accord de juillet au regard de ces équilibres et de la nécessité de faire véritablement de Doha un cycle de négociation pour le développement ?

Paquet agricole : bilan très mitigé

Il y a différentes façons de protéger son agriculture : par les subventions (internes et externes), par des barrières à l'accès au marché (tarifs et quotas), et de façon indirecte, par des règles non-commerciales. Sur chacun de ces points, l'UE était prête à faire des efforts de libéralisation, au nom de la croissance et de l'aide au développement, mais sous certaines conditions (voir encadré ci-contre). Celles-ci ont été révisées à la baisse au cours de la négociation et au final l'UE a fait plus de concessions qu'elle n'en a obtenues.

- *Les soutiens à l'exportation de l'UE* ont été stigmatisés tout au long des négociations agricoles, comme si elle était seule responsable des distorsions de concurrence sur les marchés mondiaux et de la difficulté des pays en développement à y être compétitifs. Au final, les gestes européens en direction des pays en développement (PED) sont sans aucun doute les plus généreux. En effet, l'UE devra éliminer ses subventions à l'exportation sur tous les produits, y compris les plus sensibles, dans les filières laitière, porcine et

AVANT CANCÚN...

Avant Cancún, l'Union européenne présentait une position sur l'agriculture alliant protection légitime, ouverture et aide au développement.

1. Une réduction des effets perturbateurs des mesures de soutien agricole sur le commerce, soit d'une part : l'élimination progressive des subventions aux exportations sur les produits intéressant les pays en développement à condition que le parallélisme entre toutes les formes de distorsion de la concurrence à l'export soit respecté. D'autre part, en matière de soutiens internes, forte de la dernière réforme de la PAC, l'UE était prête à réduire de « façon substantielle » toutes les formes d'aides qui ont un impact sur les échanges, à condition d'assurer le développement durable de l'agriculture et de tenir compte des préoccupations non commerciales des citoyens (notamment en autorisant certaines aides à la multifonctionnalité de l'agriculture).
2. Un accès élargi aux marchés selon une formule mixte (mélange de baisses moyennes pour les produits les plus sensibles et d'harmonisation tarifaire tendant vers zéro pour les autres) qui obligerait les pays développés comme ceux en développement les plus compétitifs à des réductions tarifaires étagées.
3. Ménager des ouvertures commerciales pour les pays en développement, à condition d'établir une différenciation entre pays développés émergents concurrentiels sur le marché agricole et les autres pays en développement avec des dispositions spéciales pour les Pays les Moins Avancés (PMA).

aviaire. Elle a également pris l'engagement, suite au différend porté devant l'organe de règlement de l'OMC par le Brésil, l'Australie et la Thaïlande, de réformer en profondeur son régime sucrier de subventions croisées. De leur côté, les États-Unis - alors qu'ils subventionnent à hauteur de 3,2 milliards d'euros par an leur coton (soit quatre fois le montant de leur aide au développement) et que cette filière fait l'objet « d'urgence humanitaire » selon les représentants de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest - ne se sont engagés qu'à traiter la question de manière « ambitieuse, rapide et spécifique » sans fixer ni la date, ni l'ampleur de l'élimination de leurs subventions.

L'UE a pu faire reconnaître dans le texte que les crédits à l'exportation, sous toutes leurs formes, ainsi que les pratiques des entreprises d'État et l'aide alimentaire biaisée, pratiquées par ses grands concurrents développés comme les États-Unis, l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande, étaient tout autant inacceptables. Les trois milliards de subventions à l'exportation que l'UE s'est engagée à éliminer chaque année d'ici 2015-2017 (la date butoir est encore à négocier) devraient donc être accompagnés par une réduction équivalente des crédits à l'export et des subventions au titre de l'aide alimentaire de ses concurrents développés. Mais, il faudra être très vigilant quant à l'utilisation que feront ces pays des clauses dérogatoires contenues dans le texte et à l'équilibre global entre ces différentes formes de soutien à l'exportation.

- *En matière de soutiens internes*, l'UE a obtenu une réduction des aides permises au titre de la clause « de minimis » dont les États-Unis se servaient abondamment. Ceci dit, elle aura elle aussi d'importants efforts à faire. Elle devra réduire de façon substantielle les soutiens aux prix ou directement liés à la production (boîte orange) et maintenir en dessous de la barre des 5 % de la production agricole ceux conditionnés à une baisse de la production (boîte bleue). Or, ces concessions européennes n'ont pas été compensées par la prise en compte des demandes de l'UE sur les sujets non commerciaux – critères de la boîte verte (aides permises), éco-étiquetage, indications géographiques (instrument indispensable pour des pays comme la France ou l'Italie pour éviter « l'agri-piraterie »), bien-être animal... Au fur et à mesure des discussions, la Commission a mis de côté un à un ces instruments de protection légitime. Il faudra en tenir compte dans la deuxième phase de discussion qui s'ouvre désormais et qui devra s'achever en décembre 2005. L'initiative de Pascal Lamy sur les « protections collectives » est de ce point de vue encourageante.

- *Côté accès au marché*, l'accord reconnaît la nécessité y compris pour les membres développés, de trai-



►►► ter comme sensibles certaines lignes tarifaires. L'UE pourra donc ouvrir de façon étagée ses marchés en maintenant des protections temporaires sur ses produits sensibles. Elle bénéficiera également des ouvertures de ses partenaires, mais ceux qui feront des concessions supplémentaires, sont ceux qui sont déjà assez ouverts aux exportations européennes. Les pays émergents les plus compétitifs (Brésil, Inde, Chine...) se verront appliqués des dérogations et un traitement spécifique identiques aux autres PED. Seuls les PED « en mesure de le faire » devront accorder un accès à leurs marchés en franchise de droits et sans contingents pour les produits originaires des pays les moins avancés (PMA).

Ainsi, si l'on fait bilan du paquet agricole en tenant compte des exigences d'aide au développement, on ne peut pas dire que l'UE soit gagnante.

Industrie et services : faire valoir des intérêts offensifs

L'UE va-t-elle pouvoir se rattraper dans les autres domaines où elle a des intérêts offensifs ?

A Cancún déjà, l'Union européenne a dû céder sur deux sujets qui pourtant occupaient une place importante dans sa stratégie de « libéralisation + règles » : l'ouverture de négociations sur l'investissement à l'étranger et les règles de concurrence. L'accord-cadre entérine le retrait de ces sujets de la négociation. Elle pourra toutefois négocier des levées de barrières aux investissements dans le cadre de la négociation sur les services.

Dans ce domaine, l'UE est sans doute l'un des partenaires dont l'offre est la plus aboutie. Elle a mis sur la table un large éventail d'ouvertures dont l'ampleur est assez importante, ses marges de manœuvre l'étant. Aucun échange de concession n'a encore eu lieu et le nombre d'offres reste limité, la plupart des membres ayant conditionné leur dépôt à un accord sur l'agriculture. Maintenant que celui-ci a été signé, on peut attendre de l'Union européenne qu'elle fasse valoir ses intérêts offensifs sans complexes.

Quant aux produits industriels, domaine dans lequel les pays développés devaient obtenir des contreparties de la part des pays émergents (surtout Chine et Inde) à l'élimination des subventions agricoles, l'accord ne va pas encore très loin. L'accès aux marchés pour les produits non-agricoles est présenté sous la forme du

projet négocié mais non adopté à Cancún – « texte de Derbez » – comme « plate-forme pour une négociation plus poussée ».

Tous les PED, sauf les PMA, devront participer aux objectifs qui visent la réduction des droits de douane, la réduction ou d'élimination des crêtes tarifaires, des droits élevés sur une gamme de produits complète et sans exclusion *a priori*. Un traitement spécial et différencié est toutefois prévu (dont les termes sont encore à négocier) et le « principe d'une réciprocité qui ne soit pas totale » a été réintroduit dans le texte final sans qu'aucune distinction n'ait été faite entre les grands pays en développement exportateurs de produits industriels et les autres PED. Or, d'après une étude récente du CEPII, l'UE est réellement concernée par la concurrence de plus en plus prégnante des pays émergents. En terme d'exportations de haute technologie par exemple, elle recule, alors que la Chine rattrape les États-Unis. Mais c'est surtout dans le secteur textile que l'impact de cet accord risque d'être désastreux pour les pays européens. En effet, la baisse des tarifs, pas totalement réciproque, va venir s'ajouter à l'abolition des quotas textiles prévue pour le 1^{er} janvier 2005. Une combinaison rêvée pour la Chine qui a déjà conquis une large part des marchés textiles des pays développés (90 % au Japon) mais dont les exportations étaient encore limitées par les quotas.

Ainsi, en s'engageant à éliminer ses subventions ayant un effet de distorsion sur les échanges et à ouvrir largement son marché, l'UE a joué le jeu du cycle de Doha : œuvrer pour le développement. Elle a également largement contribué à sauver le multilatéralisme en renonçant à nombre de ses exigences. Il fallait faire des concessions, après les échecs des conférences ministérielles de Seattle et Cancún. Une autre débâcle à l'OMC aurait définitivement mis à mal la confiance dans le système du commerce mondial. Mais l'Union a en grande partie mis de côté ses intérêts défensifs (éco-étiquetage, indications géographiques, normes sociales) qui sont pour elle autant de protections légitimes et il lui reste encore à faire valoir ses intérêts offensifs dans le domaine de l'industrie et des services.

Certes, pour reprendre les termes de Pascal Lamy, nous ne sommes pas au bout du chemin qui mène vers la fin du cycle de Doha, mais les concessions qui ont été faites sont déjà lourdes de conséquences. Il appartient désormais au successeur de Pascal Lamy, Peter Mandelson, de rétablir l'équilibre global dans cette négociation. La ligne d'action de l'UE à l'OMC devra sans doute être revue, à partir d'un examen approfondi de sa place dans la nouvelle division internationale du travail. ■

Nathalie Lhayani

POUR EN SAVOIR PLUS

- L'ensemble des résultats de juillet 2004 (textes et communiqués de presse OMC)
http://www.wto.org/french/tratop_f/dda_f/dda_package_july04_f.htm
- L'insertion de l'industrie européenne dans la division internationale du travail : situation et perspectives, CEPII-CIREM, juillet 2004
<http://www.cepii.fr/francgraph/reunions/2004/150704.htm>



© RÉKA KÖVESDI

BERTRAND DE LAFARGUE

Confrontations Europe a tissé de nombreux liens dans les Pecos, notamment lors de l'université d'été de Budapest en 2002 (photo ci-dessus) et de celle de Varsovie en 2003 (photo ci-dessous).

© JAN KASPRZYCKI/ROSIKON

© PHOTONICA

BERTRAND DE LAFARGUE

EUROPE À 25

Les chantiers de la réussite de l'élargissement

Confrontations Europe a toujours considéré l'élargissement de l'Union européenne comme profondément juste – « une victoire de l'éthique humaniste »⁽¹⁾ – et comme une opportunité pour donner de nouvelles bases au développement de l'UE. C'est pour expliquer les enjeux de la réunification européenne que l'association a multiplié les interventions et surtout organisé l'université d'été de Budapest en 2002 puis celle de Varsovie en 2003. Nous avons beaucoup appris de ces rencontres, mesuré les espoirs mais aussi les tensions et les craintes.

Dans le présent dossier, nous avons choisi de restituer une synthèse des travaux que nous avons menés sur les questions économiques et sociales. Les thèmes abordés dans ces pages – la mobilité et la formation des personnes, la gestion des restructurations et l'impact des investissements directs étrangers, le financement du développement – sont autant de chantiers stratégiques pour réussir l'élargissement.

La Lettre de Confrontations Europe continuera, dans le cadre de sa nouvelle formule, à donner la parole aux acteurs des nouveaux pays membres qui s'impliquent pour mobiliser les sociétés autour de nouvelles coopérations et solidarités en Europe.

(1) Lire l'« Appel pour un oui d'engagement » à la Constitution européenne, de Philippe Herzog, en page 2 de ce numéro.

Les Dix ont soif de coopération

Avec le grand élargissement du 1^{er} Mai, « l'Europe retrouve sa géographie » (Jacques Chirac), mais va-t-elle trouver sa cohésion ? A-t-on bien compris que pour atteindre cet objectif, il faut multiplier la coopération sur le terrain ?

Les demandes de coopérations bilatérales et européennes pour les « bonnes » gestions publiques sont pressantes.

Quinze des trente projets de grands réseaux de transport transeuropéens actuellement sélectionnés intéressent au plus haut point les nouveaux pays entrants. Mais comment pourront-ils apporter les cofinancements nécessaires ?

À l'« Ouest », ceux qui cultivent un esprit étroit de défense des acquis craignent la circulation des personnes et les investissements dirigés vers les nouveaux pays membres de l'Union, qui en ont pourtant grand besoin. D'autres célèbrent l'élargissement du marché et la compétition entre les régions, négligeant tout autant les risques de dualismes profonds.

Or, comme je viens de le constater lors d'une rencontre avec le ministre de l'Intérieur tchèque et l'ambassade de France à Prague, les demandes de coopérations bilatérales et européennes pour les « bonnes » gestions publiques sont pressantes. Comment bâtir un système de santé efficace ? « Consommer » les crédits des fonds structurels ? Voici les questions que posent la société civile et les élus locaux ! Les coopérations transfrontières entre les territoires se heurtent à d'énormes obstacles, notamment au manque d'outils pour monter des projets. La mobilisation des fonds structurels dans des partenariats décentralisés public-privé et public-public est très difficile : les États et les Régions, enjeux de pouvoir, font écran aux coopérations de terrain. Il faut donner un rôle aux réseaux de villes, aux intercommunalités, et forger des districts européens.

Prenons trois exemples :

- Pour sortir du sous-emploi massif, les nouveaux pays membres ont, plus encore que nous, besoin de la **mobilité des personnes**. Et d'abord une mobilité intérieure, infra et inter-régionale. La population a souvent un bon niveau d'éducation, mais faute de relation à l'emploi, ces capacités restent largement en friche. La mobilité transfrontières serait précieuse pour acquérir l'expérience, pour l'innovation et l'esprit d'entreprise : or les anciens États membres la refusent, sauf pour répondre à leurs propres besoins spécifiques et sous forme précaire.

Face à de tels défis, certains en France font de la « convergence sociale » un objectif prioritaire. C'est vouloir défendre « nos » acquis sociaux par peur de dumping, au risque d'ag-

graver le chômage chez les autres. Autre chose serait de fédérer les acteurs des services publics de l'emploi et des partenariats public-privé pour développer et mobiliser les compétences. De clarifier les droits européens des travailleurs mobiles et de stopper les excès de la compétition fiscale.

- Deuxième exemple : **le développement territorial**.

Michel Barnier, alors commissaire européen, voulait dynamiser chaque région pour élever le potentiel de croissance de toute l'Union. Pour cela, il faut d'abord que des porteurs de projets puissent s'organiser sur les territoires « pertinents ».

La gestion des restructurations est le premier problème : la désindustrialisation est-elle inévitable ou les investisseurs étrangers vont-ils moderniser le système productif ? Lors d'une initiative à Varsovie, Confrontations Europe a pu mesurer l'ampleur des tensions. Pour les surmonter, il faut bâtir des politiques industrielles territoriales et des partenariats entreprises-collectivités, notamment pour soutenir le développement des PME. Mais cela n'est concevable que si l'Union se dote d'une politique de zone dans la mondialisation, avec une politique industrielle incitant les grands groupes à privilégier la localisation et l'efficience sur le grand marché intérieur, et non plus à préférer la Chine ou les États-Unis.

- Évoquons encore **les besoins de financement**. L'orientation de la politique européenne des fonds structurels – le soutien au développement – est bonne. Mais la capacité d'absorption est faible, au point que certains de ces pays vont être des contributeurs nets au budget européen en raison des carences administratives pour gérer les fonds européens. Il faut donc intensifier les coopérations pour la gestion publique et revoir le problème du cofinancement national des projets, sachant l'état de détresse des budgets publics dans plusieurs de ces pays. Un exemple : quinze des trente projets de grands réseaux de transport transeuropéens actuellement sélectionnés intéressent au plus haut point les nouveaux pays entrants. Mais comment pourront-ils apporter les cofinancements nécessaires ? L'implication des banques et le montage des partenariats restent sous-développés. Et le plafonnement du budget européen à 1 % du PIB communautaire, voulu par six gouvernements dont le nôtre, traduit un refus des solidarités qui entraînerait la régression des politiques régionales européennes alors qu'elles ont été si précieuses pour les « pays de la cohésion » (Espagne, Grèce, Irlande, Portugal). ■

Philippe Herzog

(Le Figaro économie, 31 mai 2004)



© BERTRAND DE LAFARGUE

MOBILITÉS ET FORMATION

La mobilité des personnes réclame une stratégie européenne offensive

Pour les nouveaux pays membres, le problème réside d'abord dans l'absence de mobilité interne, infra et inter-régionale.

« **Si l'Ouest est redevable à l'Est** de quelque chose, c'est de la liberté de circulation des personnes » lançait Martin Zaimov, président de la Postbank en Bulgarie, devant l'auditoire de l'Université d'été de Budapest, en juin 2002 ⁽¹⁾. L'Europe se doit d'être offensive en matière de mobilité, qui plus est dans un contexte de sous-emploi massif. Pour faire émerger un marché du travail européen, il est nécessaire que les individus puissent choisir, être mobiles pour gagner en compétences et en savoirs. « *La mobilité s'inscrit dans le cadre de la réalisation des objectifs de Lisbonne (...)* elle est essentielle pour créer de meilleurs emplois, pour combler le déficit de compétences sur le marché du travail et pour mieux répartir les bénéfices de la croissance » nous expliquait en 2002 Johan ten Geuzendam, chef d'unité à la DG Emploi et Affaires sociales de la Commission européenne ⁽²⁾. Las, la volonté de la Commission de « lever les obstacles » à la mobilité dans son Plan d'action de février 2002, s'est heurtée à l'attitude défensive des États. Après l'Allemagne et l'Autriche, qui avaient annoncé dès le départ qu'elles recourraient au délai maximal de sept ans (prévu par le Traité d'adhésion) avant d'ouvrir totalement leur marché du travail, les autres États « de l'Ouest » n'ont pas été en reste pour prendre des restrictions à la libre circulation des travailleurs, et ce, à quelques semaines de l'entrée des Dix dans l'Union européenne ⁽³⁾. Selon de récentes études, il n'y a pourtant pas lieu d'être alarmiste et de craindre des flux migratoires massifs en provenance des Pecos. Ces flux représenteraient entre 2004-2009 seulement 1 % de la population en âge de travailler des nouveaux pays membres, soit quelque 220 000 personnes par an dans une UE de 450 millions d'habitants ⁽⁴⁾.

Une migration vulnérable

Cela étant, les « anciens » États membres ne se privent pas de pomper les qualifications à l'Est pour répondre à leurs besoins spécifiques. Lors de l'Université d'été de Budapest, Jacques Maire, alors délégué aux Affaires étrangères et internationales au ministère français des Affaires sociales, avait souligné l'effet pervers des régimes transitoires : « *les États pourront continuer à faire leurs courses, profession par profession, sans même que la qualification professionnelle des salariés retenus soit reconnue. Ainsi les infirmières*

polonaises qui travaillent en France sont considérées comme aides-soignantes » ⁽⁵⁾. La tonalité des politiques nationales d'immigration « est dans la continuité du contrôle étatique apparu dans l'entre-deux-guerres : celle d'un utilitarisme qui s'efforce de sélectionner au mieux les candidats à l'immigration et d'adapter la sévérité de cette sélection à l'état du cycle de l'activité, afin de parer aux pénuries perçues sur le marché du travail » écrit Jacky Fayolle, directeur de l'IRES ⁽⁶⁾. Lors d'une réunion à Confrontations Europe ⁽⁷⁾, ce dernier notait en outre que les conditions d'accueil des ressortissants des Dix témoignaient d'une absence d'égalité de droits : cette situation pose problème pour l'amélioration du fonctionnement des marchés du travail de l'UE élargie car en revanche la libre prestation de services est admise. Cela pourrait engendrer une « *migration plus vulnérable* » avec, par exemple, une immigration en provenance de ces pays sous couvert de libre prestation de services dans laquelle les droits sociaux sont moindres que ceux reconnus dans le cadre de la libre circulation des personnes ⁽⁸⁾. Ce problème illustre combien il est nécessaire d'élaborer une régulation du marché du travail européen et urgent de traiter la question de l'infériorité des droits des migrants des Pecos.

Pour faire émerger un marché du travail européen, il est nécessaire que les individus puissent choisir, être mobiles pour gagner en compétences et en savoir.

Bien plus sensible encore risque d'être la question des mouvements migratoires des régions aux périphéries de l'Union. Les Pecos deviennent en effet eux-mêmes des ►►

Les « anciens » États membres ne se privent pas de pomper les qualifications à l'Est pour répondre à leurs besoins spécifiques.



►►► pays d'entrée pour des migrants originaires des régions plus orientales et souvent désireux d'accéder à l'UE, explique Jacky Fayolle. Avec une population vieillissante et de forts besoins de rattrapage économique, ils se transforment ainsi en pays de transit, où se développe le travail irrégulier des migrants concernés. Comment gérer ces nouvelles mobilités sans une politique commune d'immigration et un statut des immigrants ?

Favoriser la mobilité interne

Cependant, nos échanges avec des acteurs socio-économiques et politiques des nouveaux pays membres ont montré que les inquiétudes et les problèmes résidaient d'abord dans le creusement des inégalités entre les régions et l'absence de mobilité interne, infra et inter-régionale. Pour ces pays, l'enjeu est de favoriser la mobilité et le développement des compétences afin de réduire les fortes disparités régionales. Magda Kósáné Kovács, députée européenne et ancien ministre du Travail, nous avait alertés à Budapest sur l'aggravation de celles-ci en Hongrie, en termes d'infrastructures et de ressources humaines ; il faut veiller, disait-elle, au transfert du savoir-faire pour assurer le renouvellement de l'économie locale car des populations entières sont menacées d'exclusion, manquent de formation et de compétences.

Dans un pays comme la Pologne, où subsistent

d'énormes difficultés économiques sectorielles, avec un taux de chômage très différent selon les régions, « il serait bon de développer la mobilité de la main-d'œuvre »

Pour ces pays, l'enjeu est de favoriser la mobilité et le développement des compétences afin de réduire les fortes disparités régionales.

observait de son côté Jacek Mecina, directeur adjoint des relations du travail au PKPP (organisation patronale polonaise des entreprises privées). Les obstacles sont légion : en premier lieu la formation (lire l'article ci-contre) mais aussi l'insuffisance de logements et les différences du coût de la vie d'une région à l'autre.

Comme le soulignait Philippe Herzog à l'Université d'été de Budapest, l'Union devrait favoriser une coopération décentralisée, gérée avec les acteurs du dialogue social territorial, afin de susciter une dynamique de formation et d'emploi cohérente avec le choix de la concurrence. Lors de cette même rencontre, les syndicalistes des Pecos avaient d'ailleurs fortement insisté sur l'importance du dialogue social pour assurer la cohésion sur tout le territoire de l'Union. ■

(1) *La Lettre de Confrontations* n° 57, p. 19.

(2) *La Lettre de Confrontations* n° 55, p. 15.

(3) Billet d'*Opening Europe*, février-mars 2004.

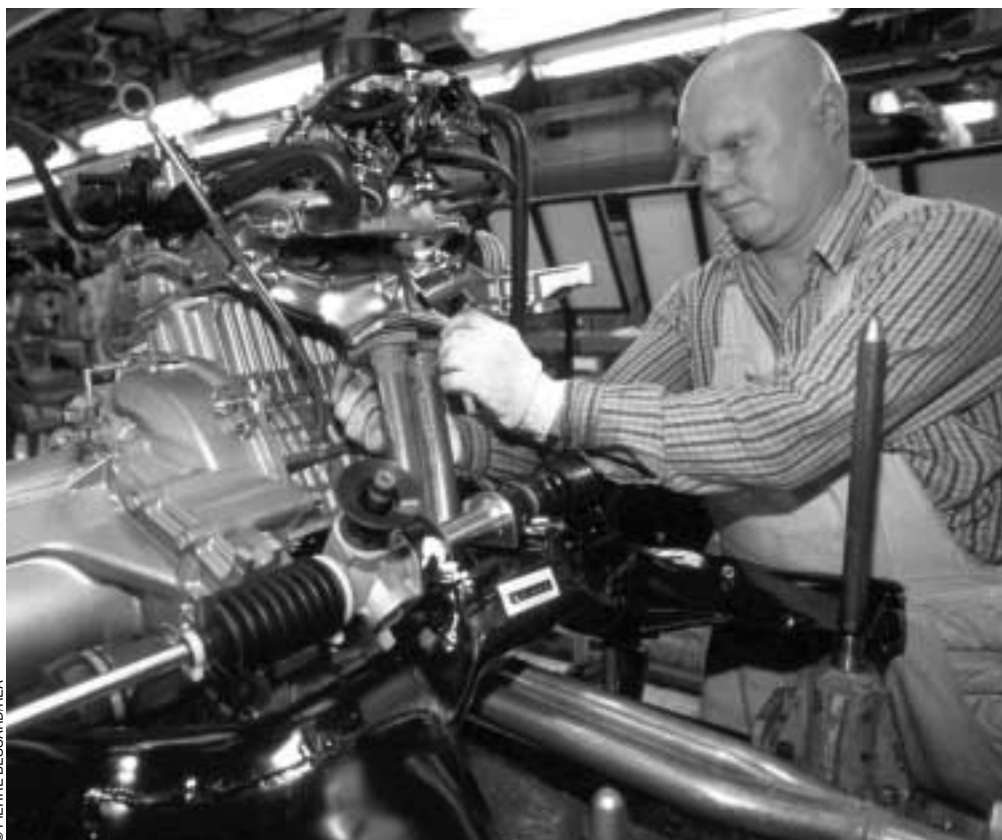
(4) Cf. l'étude sur les potentialités migratoires sur le site : www.eurofound.eu.int

(5) *La Lettre de Confrontations* n° 57, p. 12.

(6) Cf. *Chronique internationale de l'IRES*, n° 84, octobre 2003.

(7) Consulter www.confrontations.org

(8) Cf. *Chronique Internationale de l'IRES* n° 88, mai 2004, art. de A. Math et M. Viprey.



© PIERRE BESSARD/REA

On observe « une chasse acharnée » pour la main-d'œuvre qualifiée en République tchèque, pays à la démographie négative, selon Helmuth Schuster, membre du directoire de Skoda Auto a.s.

La formation, priorité absolue

La formation des hommes est un immense enjeu dans les dix nouveaux pays membres. Tout d'abord pour les perdants de la transition : dans des régions où le taux de chômage est de 30 %, elle est une priorité absolue... « Elle est le seul moyen de permettre la reconversion des salariés dans les bassins touchés par les restructurations » soulignait Tim Mawson, de la DG Emploi et Affaires sociales de la Commission, à Budapest. Mais elle est bien difficile à mettre en œuvre ! Rappelons les propos d'Ildiko Kovacs, directrice de Manpower en Hongrie. Il n'est pas évident, disait-elle⁽¹⁾, de former des gens qui ne sont pas mobiles ; qui paiera les frais de formation et de déplacement ? Nous avons beaucoup de mal à aborder ces questions avec les agences pour l'emploi... Même souci en Pologne où le patronat privé, par la voix de Jacek Mecina⁽²⁾, insiste sur la nécessité de faciliter l'accès à l'emploi des « groupes à risques » – jeunes diplômés, chômeurs de longue durée, personnes ayant besoin de se reconverter – en développant le système de formation continue et les incitations pour les employeurs investissant dans la formation.

Avec l'adhésion, les besoins de formation professionnelle vont par ailleurs augmenter, prévenait dès 2002 Magda Kósáné Kovács.

Des questions comme les critères de qualité, l'importance de certaines connaissances – les langues étran-

Les syndicalistes des Pecos insistent sur l'importance de développer un dialogue social territorial concernant aussi la formation et l'accès à l'emploi

gères par exemple – la convertibilité des diplômes, l'adaptation des enseignements vont se poser avec acuité. On observe ainsi « une chasse acharnée » pour la main-d'œuvre qualifiée en République tchèque, pays à la démographie négative, selon Helmuth Schuster⁽³⁾, membre du directoire de Skoda Auto a.s.

Or, si les systèmes d'éducation nationaux sont de qualité dans les Pecos, la question de leur articulation à l'emploi reste posée. Ils sont peu ouverts sur l'extérieur, comme le dénonçait Ulrike Brummert, professeur à l'université de Chemnitz⁽⁴⁾. Les entreprises ont alors beau jeu de déplorer⁽⁵⁾ que le système éducatif ne fournit pas les compétences dont elles ont besoin.

Fédérer acteurs publics et privés pour développer et mobiliser celles-ci est un réel défi. Ainsi, en Pologne, les actions du service public de l'emploi et celles des employeurs, des systèmes d'éducation et de formation professionnelles doivent être coordonnées sur le terrain, insiste Jacek Mecina. Dans un pays où le taux d'emploi est très bas (51 %), bien en deçà de l'objectif fixé à Lisbonne (70 %), l'ancien vice-Premier ministre polonais, Jerzy Hausner, insistait sur la nécessité de transformer les Offices régionaux d'emploi en « vraies agences d'emploi capables de réaliser des tâches d'intermédiation et de formation ». Les syndicalistes des Pecos insistent par ailleurs sur l'importance de développer un dialogue social territorial concernant aussi la formation et l'accès à l'emploi. Et ils dénoncent la faible volonté manifestée en ce sens par les multinationales implantées dans leurs pays. Certaines entreprises, participant aux débats organisés par Confrontations Europe, ont cependant fait

montre de leurs efforts en la matière. Ainsi le groupe PSA Peugeot-Citroën, investisseur en République tchèque et en Slovaquie, développe une politique de formation. Idem chez France Télécom, qui emploie quelque 60 000 per-

« C'est une politique européenne de l'éducation, de la science et de la culture qui sera le ciment de l'Europe. »

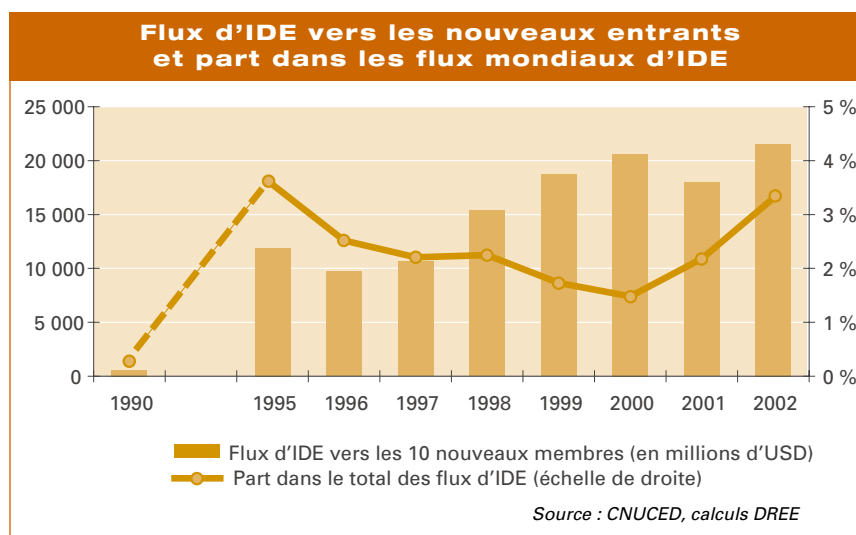
Bronislaw Geremek, ancien ministre polonais des Affaires étrangères

sonnes dans les Pecos, et se prononce en faveur d'un espace européen unique de formation et de reconnaissance des compétences, au-delà des seuls diplômes⁽⁶⁾. Le manque de ressources financières est également un problème souvent avancé dans les Pecos. Les ressources publiques stagnent, comme l'avait dénoncé avec véhémence l'universitaire Juraj Vantuch pour la Slovaquie, en appelant à repenser les priorités d'une politique de l'éducation – bien public par excellence – au niveau européen⁽⁷⁾. Bronislaw Geremek, ancien ministre polonais des Affaires étrangères, le dit avec force, « c'est une politique européenne de l'éducation, de la science et de la culture qui sera le ciment de l'Europe ». ■

IDE ET RESTRUCTURATIONS

Les Pecos ont besoin d'investissements directs étrangers

Les investissements directs étrangers (IDE) participent à l'émergence de nouvelles spécialisations dans les Pecos mais ne favorisent pas un développement équilibré.



Ceux qui redoutent les investissements dirigés vers les dix nouveaux pays membres de l'Union devraient plutôt regarder du côté de l'Asie et de l'Amérique. Une récente étude de la CNUCED, publiée mi-juin 2004, note que si 44 % des groupes européens envisagent de délocaliser, 37 % des projets sont destinés à l'Asie. Aujourd'hui, on constate que la part des Pecos (3,3 %) dans les flux d'investissements directs étrangers (IDE) reste modeste face à l'Asie de l'Est et du Sud-Est (13,6 %) ou l'Amérique latine (8,6 %) ⁽¹⁾ ; on observe par ailleurs que la délocalisation d'activités est très minoritaire dans les flux d'investissements directs de l'Ouest de l'Europe vers l'Est (entre 5 et 10 % selon les estimations). Or, comme le soulignent nos interlocuteurs des dix nouveaux pays membres, ces IDE sont nécessaires et renforcent le développement économique de l'Union européenne. Les effets dynamiques de l'intégration se créent grâce à l'affluence des investissements et leur croissance dans les Pecos, souligne Jozef Niemiec, secrétaire confédéral à la CES (Confédération européenne des syndicats) ⁽²⁾ et ancien vice-président du syndicat polonais Solidarnosc, en citant l'exemple de l'Espagne. La Dree explique leur influence positive sur les changements intervenus dans les Pecos : ils ont contribué à accroître la productivité, eu un effet significatif dans l'accroissement du niveau de vie et en outre, l'afflux des capitaux a per-

(1), (4), (5), (6), (7) La Lettre de Confrontations n° 57.

(2) La Lettre de Confrontations Europe n° 63, p. 27.

(3) La Lettre de Confrontations n° 55.

Rappelant que la Lettonie était la « Silicon Valley » soviétique et qu'elle dispose d'un savoir-faire et d'un parc industriel et technologique à très forte valeur ajoutée, Harold Celms, directeur de l'agence lettone d'investissement en France, estime que son pays a absolument besoin d'investissements directs étrangers (IDE) pour renouveler ses infrastructures et atteindre les critères de qualité de l'UE⁽¹⁾.

►► mis d'équilibrer les balances des paiements de la plupart des pays et d'alléger ainsi la contrainte de change. Porteurs de technologies et de compétences nouvelles mais aussi de méthodes de gouvernance, les IDE réalisés dans les Pecos (de 3 à plus de 102 milliards de dollars entre 1990 et 2000) ont joué un rôle moteur dans la restructuration industrielle et la transformation des économies bénéficiaires et ils constituent de surcroît une source de financement plus stable, moins volatile que les marchés financiers, écrivent les économistes Sébastien Dupuch, Hugues Jennequin et El Mouhoub Mouhoud⁽³⁾.

Quelles retombées ?

Une question essentielle est de savoir si les IDE vont permettre à ces pays d'évoluer vers des spécialisations porteuses d'externalités positives favorables à leur développement. Il ne serait pas viable à long terme de n'attirer que des investisseurs intéressés uniquement par le différentiel de coûts de production. Interrogée sur l'insertion des Pecos dans la division du travail au sein de l'Europe⁽⁴⁾, la polonaise Danuta Hubner, commissaire européen, met en garde les acteurs politiques dans les Pecos : « *ils ne doivent pas oublier que les avantages comparatifs dont jouissent encore aujourd'hui ces pays vont disparaître à moyen terme. Il est donc indispensable que ces pays posent d'ores et déjà les jalons d'une économie avant tout basée sur le savoir* ».

Pour la Hongrie, la République tchèque et dans une moindre mesure pour la Pologne et la Slovaquie, en suivant un scénario à l'espagnole, la crainte d'un enfermement dans les secteurs traditionnels semble cependant s'éloigner, notent les trois économistes cités ci-dessus. Dans ces quatre pays, réputés parmi les plus avancés, l'IDE est relativement plus attiré par les branches qui incorporent de la moyenne ou de la haute technologie⁽⁵⁾. C'est la Hongrie qui s'est le mieux servie des IDE pour adopter une spécialisation à haute valeur ajoutée, précise l'économiste Bérénice Picciotto⁽⁶⁾, les entreprises étrangères y implantent de plus en plus les fonctions de conception, de recherche et développement.

Quant à la Dree, elle note que les Pecos ont fait émerger sur leur territoire de nouvelles spécialisations, basées sur des processus de production plus élaborés. La Dree cite l'exemple de la naissance d'un pôle automobile (cf. l'encadré ci-contre) et celui du développement d'une véritable compétence électronique.

Elle montre que les IDE français sont majoritairement tournés vers les services (BTP, environnement, banque, grande distribution, télécommunications) notamment en Pologne, en République tchèque et en Slovaquie. Cette orientation des IDE tord le cou à une idée reçue :

« *Il est indispensable que ces pays posent d'ores et déjà les jalons d'une économie avant tout basée sur le savoir* »,
Danuta Hubner,
commissaire européen



© PATRICK ALLARD/REA

« *les IDE de délocalisation sont très minoritaires vers la zone élargissement, écrit la Dree (...), les IDE sont davantage complémentaires que substitutifs des échanges commerciaux. Ils reflètent une intégration économique croissante entre la France et les pays de la zone* ».

Une répartition inégalitaire

Cependant, les IDE se répartissent inégalement entre les Pecos et au sein de chaque pays destinataire, au risque d'aggraver les inégalités. Les flux comme les stocks d'IDE sont concentrés dans les pays de la première vague

UN PÔLE AUTOMOBILE ÉMERGE SOUS L'EFFET DES IDE

Avec les implantations de Volkswagen, puis de PSA Peugeot-Citroën et du Coréen Kia, la Slovaquie va devenir le premier producteur automobile mondial par habitant ! « Si nous avons décidé d'implanter une nouvelle usine à Trnava⁽¹⁾, c'est d'abord parce que nous avons besoin de capacités complémentaires pour assurer la poursuite de notre croissance », explique Jean-Martin Folz⁽²⁾, président du directeur de PSA Peugeot Citroën, en précisant que la création de nouvelles unités en Europe centrale ne sera donc pas défavorable à l'emploi en France puisqu'il ne s'agit pas de délocalisation. La Slovaquie fait partie du pôle de « petits pays » spécialisés dans l'automobile qui est en train d'émerger en Europe centrale et orientale sous l'effet des IDE. Ceux-ci sont estimés à 6 milliards d'euros en République tchèque, 5,5 Md d'euros en Pologne, plus de 2 Md d'euros en Hongrie et en Slovaquie et à près de 1 Md d'euros en Roumanie, à la fin 2002⁽³⁾. L'ensemble de la production régionale d'un ovale incluant la République tchèque, le sud de la Pologne, la Slovaquie et finissant par Budapest et l'ouest de la Hongrie représente déjà les 2/3 environ du volume de la production espagnole de véhicules particuliers. Cette zone constitue pour les constructeurs un enjeu stratégique à moyen terme au vu des perspectives de la demande régionale. Celle-ci s'élèverait, pour la plupart des spécialistes, à 2,4 millions de véhicules neufs d'ici 2010, soit plus de 15 % de la demande projetée de l'UE (des Quinze), contre 6 % actuellement ; à plus long terme le potentiel est estimé à 4 millions de véhicules neufs par an.

Les constructeurs français ont compris l'enjeu, Renault comme PSA étant devenus des acteurs de référence en Europe centrale et orientale. En terme de stratégie de localisation, PSA semble privilégier le modèle allemand, avec des implantations au cœur de ce pôle (République tchèque et Slovaquie), note la Dree, alors que Renault, qui a racheté des capacités de production et restructuré le roumain Dacia, s'appuie sur une stratégie (mondiale) de modèles dédiés exclusivement aux marchés émergents, avec des implantations sur un axe Turquie, Roumanie, Slovaquie, France. Ainsi, le site Dacia de Pitesti, en Roumanie, va devenir le pivot du dispositif industriel que Renault met en place pour son projet X90. Dévoilé par Renault début juin, il donnera naissance à une Logan de base vendue à moins de 5 000 euros sur le marché roumain en septembre 2005. L'attrait de la région pour les constructeurs s'explique par plusieurs facteurs de compétitivité : une main-d'œuvre qualifiée à coûts relativement faibles (rapport de 1 à 4 avec l'Allemagne) ; la proximité des principaux centres de la demande européenne, mais aussi une forte intégration régionale attendue ; l'appui des États aux investisseurs, notamment dans la formation ; les effets de synergie avec la présence d'industries amont (plastique, métaux, électronique) compétitives et bien reliées entre elles. Les gains de productivité qui en découleront, note la Dree, absorberont le rattrapage anticipé des salaires.

(1) Sur l'implantation du groupe en République tchèque et en Slovaquie, lire l'article d'Hervé Pichon dans *Opening Europe* n° 60.

(2) *Les Échos*, 9/6/2004.

(3) *Élargissement de l'UE, un nouveau marché*, Minefi-Dree, avril 2004 ; cf. aussi *Le renouveau de l'industrie automobile dans les Pecos, étude des missions économiques de la Dree*, mars 2004.

d'entrée dans l'UE, Bulgarie et Roumanie restant loin derrière, explique Bérénice Picciotto ; la distribution est encore plus inégalitaire quand on regarde les stocks d'IDE par tête depuis le début de la transition : les plus gros destinataires sont la Hongrie, l'Estonie et la République tchèque. Le géographe Boleslaw Domanski⁽⁷⁾ montre comment, en Pologne, les investissements étrangers se concentrent dans les régions métropolitaines bénéficiant de la diversification du marché de l'emploi, de l'accès aux transports, d'une infrastructure développée et de services.

Et la création de zones économiques spéciales, observe-t-il, avec des avantages financiers pour les entreprises, n'a pas permis d'attirer des investisseurs dans les régions périphériques faiblement industrialisées. Schéma voisin en Hongrie : c'est la région la plus à l'ouest du pays et celle de Budapest qui attirent l'essentiel des IDE et concentrent les productions susceptibles d'accélérer les échanges intrabranche avec l'UE. Et là aussi, les mesures visant à attirer les investisseurs dans les régions délaissées n'ont pas eu d'impacts significatifs ; elles ne compensent pas l'absence d'externalités positives (main-d'œuvre qualifiée, infrastructures...).

À la lumière de ce constat, l'utilisation des fonds structurels européens sera déterminante pour ces pays. Sauront-ils les utiliser pour améliorer l'environnement économique, pour créer un développement équilibré grâce à des politiques en faveur de l'industrie, de la recherche, des infrastructures et du capital humain ? Le rôle des politiques nationales est donc important. La définition d'une stratégie économique claire par les autorités nationales fait d'ailleurs débat dans ces pays. Lors de l'université d'automne de Confrontations Europe en Pologne, en novembre 2003, on a vu se nouer des tensions fortes lorsque les intervenants ont abordé la question de l'existence ou non d'une politique industrielle (cf. encadré p. 17).

Celle-ci est d'autant plus difficile à définir qu'il n'y a pas de vision industrielle commune au niveau européen. L'intérêt général commanderait pourtant de chercher d'emblée le développement des systèmes de recherche-développement-qualification-innovation avec ces pays à l'échelle de toute l'Europe, insiste Philippe Herzog, afin d'inciter les grands groupes à privilégier la localisation et l'efficacité sur le grand marché intérieur⁽⁸⁾. ■

(1) Cf. dossier de la DREE, avril 2004, « Élargissement de l'UE : un nouveau marché ».

(2) Opening Europe, n° 59.

(3) Élargissement de l'UE : implications pour la géographie économique européenne, mai 2003, Centre d'économie de l'Université Paris Nord.

(4) *Regard sur l'Est*, n° 36, avril-juin 2004.

(5) D'après le Research Report du Vienna Institute for International Economic Studies, juillet 2002.

(6) « L'investissement direct vers les nouveaux adhérents d'Europe centrale et orientale : ce que l'élargissement pourrait changer ». *Études et recherches* n° 24, Notre Europe, mai 2003.

(7) *La Lettre de Confrontations Europe* n° 63.

(8) *Chroniques du Figaro* : 3/11/2003, 31/5/2004.

(9) Cf. www.europeplusnet.info (8/4/2004).

Comment gérer les restructurations ?

Dans les Pecos, le processus de restructuration-modernisation est largement inachevé. Les tensions sont vives, notamment à l'encontre des entreprises étrangères...

Le groupe EDF Polska pèse environ 10 % de la production nationale d'électricité en Pologne (sur la photo, la centrale de Rybnik).



La gestion des restructurations est un problème au long cours pour nombre de pays d'Europe centrale et orientale. Le cas de la Pologne, que Confrontations Europe a étudié lors de l'université d'automne de Varsovie, en novembre 2003, est particulièrement éclairant. Ce pays a très profondément modifié ses structures productives en l'espace d'une décennie pour devenir une économie orientée sur les services, qui contribuent à près de 60 % du PIB. Cette métamorphose, comme l'explique l'économiste Philippe Rusin⁽⁹⁾, est essentiellement due à la création et au développement d'entreprises *ex nihilo*. Pour autant, des secteurs comme l'énergie, le transport ferroviaire, les télécommunications, les mines ou la sidérurgie, qui ont accumulé un retard technologique considérable, n'ont pas pu bénéficier du potentiel de renouvellement du tissu économique offert par la création d'entreprises. L'intervention des pouvoirs publics s'est révélée incontournable sous la forme d'une politique de la concurrence pour entamer leur restructuration et préparer l'ouverture de leur capital à des investisseurs stratégiques privés, essentiellement étrangers. Sous la contrainte de Bruxelles, la Pologne a ainsi opté pour une ouverture progressive du marché de l'électricité, qui a démarré en 1998 et sera achevée le 1^{er} janvier 2006⁽⁹⁾. L'État a fait le choix de la privatisation pour dégager des recettes budgétaires lui permettant de financer ses réformes. Ce processus de restructuration-privatisation, largement inachevé, comme c'est le cas dans d'autres Pecos – en République tchèque, il en est ainsi pour les mines de charbon, les secteurs pétrochimique et énergétique a témoigné Bedrich Kopecky, l'ambassadeur tchèque en Pologne, à Varsovie – représente des défis majeurs puisqu'il suppose la reconversion de centaines de milliers de salariés et de territoires souvent mono-industriels. Les tensions sont ►►

►►► exacerbées entre les différents acteurs – État, salariés, investisseurs étrangers. Les syndicalistes sont déçus par l'attitude des pouvoirs publics et la politique de privatisation. « *Il faut ralentir le rythme effréné de la libéralisation et l'introduction de capitaux étrangers doit être considérée avec la plus grande prudence* », a plaidé Janusz Sniadek, le président de Solidarnosc, en novembre 2003 à Varsovie. « *La libéralisation se traduit pas une hausse des coûts des services sans plus de qualité et la suppression d'emplois dans le transport et l'énergie atteint 300 000 personnes en 2003* » proteste Jozef Niemeć, secrétaire confédéral à la Confédération européenne des syndicats en réclamant la création d'un observatoire pour évaluer la situation existante.

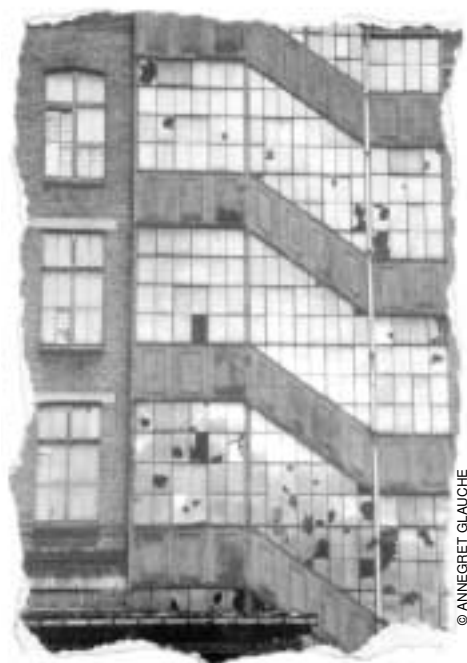
Dans le secteur de l'énergie, la hausse des prix, qui touche les plus défavorisés, et des événements comme les pannes d'électricité aux États-Unis et en Italie alimentent les craintes vis-à-vis de la libéralisation. À Cracovie comme à Gdansk⁽³⁾, l'État est accusé de brader les sociétés publiques sur le marché sans se soucier de consolider l'outil industriel. « *Or les besoins en énergie sont bien réels en Pologne et la production d'énergie doit se moderniser (...)*, explique Jan Fiodorowicz, syndicaliste à Solidarité, *nous espérons que les nouveaux propriétaires privés ne vont pas se contenter de rapiécer les équipements vétustes mais mettre en place des plans d'investissement* ».

Et la modernisation ?

Cependant, la hausse des taxes sur la vente d'électricité et surtout la suppression des contrats de vente à long terme (entre les centrales de production et la principale société de distribution PSE-SA) décourage les investisseurs privés, comme l'a relevé Gilles Lambert, directeur-adjoint d'EDF Polska, groupe qui pèse environ 10 % de la production nationale d'électricité en Pologne. L'attitude des investisseurs étrangers est d'ailleurs loin de faire l'objet d'une acceptation sociale. Dès l'université d'été de Budapest, en juin 2002, les syndicalistes avaient fait montre de leur grande réserve à l'égard de leur stratégie. La syndicaliste slovaque Naile Prokesova, experte auprès de KOZ SR, la confédération slovaque des syndicats de salariés, s'était

« Nous espérons que les nouveaux propriétaires privés ne vont pas se contenter de rapiécer les équipements vétustes mais mettre en place des plans d'investissement ».

Jan Fiodorowicz, syndicaliste à Solidarnosc



© ANNEGRET GLAUCHE

ainsi exprimée : « *les investisseurs étrangers ne connaissent pas le contexte local, profitant de conditions spéciales, ils rachètent de vieilles entreprises (...) que signifie ensuite la restructuration ? Essentiellement des plans sociaux et des licenciements massifs. Ils s'accompagnent rarement de la création de nouveaux emplois* ». Ce type de critique a redoublé d'intensité lors de l'université d'automne de Varsovie. Stigmatisant le défaut de dialogue social dans les entreprises (cf. l'article p. 17), les syndicats OPZZ (Confédération polonaise des syndicats) comme Solidarnosc ont reproché aux investisseurs étrangers de ne pas investir dans la modernisation des centrales et de ne pas respecter les paquets sociaux négociés lors des privatisations. Gilles Lambert a réfuté ces allégations en soulignant qu'EDF, premier investisseur en Pologne, avait engagé un processus de modernisation à plusieurs niveaux. Il a notamment cité la mise en place d'ateliers sur des sujets transversaux comme le charbon ou les investissements réalisés pour améliorer les équipements, par exemple à Zielona Gora. Il a expliqué qu'EDF s'engageait en faveur du développement local par des coopérations avec les collectivités locales pour revitaliser les bassins d'emplois et que des plans d'accompagnement, avec des équipes spécifiques, étaient dédiés au reclassement des salariés licenciés. Des chantiers menés en République tchèque, en Hongrie ou en Pologne montrent un fort taux de reclassement, pouvant atteindre 90 %.

La restructuration ne peut se faire dans les meilleures conditions possibles que si quatre acteurs – la direction de l'entreprise, les syndicats, les collectivités locales et l'État – sont associés, a expliqué Myriam Becque, directrice Hommes et Territoires à la Sodie, société française spécialisée dans ce domaine, à Varsovie. « *Un facteur important de réussite serait d'avoir une organisation régionale puissante fédérant les énergies des différents acteurs sur un territoire pour porter de nouveaux projets*, a suggéré

DÉSORIENTATION

Les travaux du sociologue Georges Mink sur ce qu'il appelle « le troisième choc social » dans les Pecos aident à comprendre la perception négative des privatisations, exprimée avec force lors de l'université d'automne à Varsovie. Au centre de la désorientation des ouvriers, très touchés par le processus de restructuration, il y a « la révélation que l'entreprise n'est pas immortelle ». Avec l'implosion de l'entreprise socialiste multifonctionnelle, vécue comme un système de protection dans une économie de pénurie, c'est tout un mode de vie qui a été remis en cause. Cette « disparition d'un lieu identitaire local accentue le sentiment d'impréparation aux règles nouvelles du marché, à la fluidité, à la mobilité, aux restructurations et aux reconversions » écrit Georges Mink. « Considéré a priori comme malhonnête, le capital étranger ne trouve pas grâce aux yeux [des ouvriers] (...) pour l'ouvrier polonais, le capitaliste polonais relève aussi plutôt de la catégorie des spéculateurs (...) dans la confrontation avec le secteur privé, les entreprises d'État sont perçues comme plus amicales et plus sûres ». Alors qu'ils ont été acteurs des transformations du postcommunisme, les ouvriers apparaissent, souligne le sociologue, comme « les dindons de la farce » des changements. (Extrait d'Opening Europe, n° 65).

EXISTE-T-IL UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE POLONAISE ?

La réponse à cette question a fait débat lors de l'université d'automne de Confrontations Europe à Varsovie. Les syndicalistes n'ont pas fait dans la nuance : le gouvernement n'a pas de stratégie industrielle. Cette absence est flagrante selon Jozef Niemiec, secrétaire confédéral à la CES ; on ne peut parler que d'une « privatisation-restructuration chaotique » selon Sławomir Adamczyk, membre de la commission nationale de Solidarnosc. Jarosław Pietras, alors sous-secrétaire d'État au Bureau du Comité à l'intégration européenne, n'a pas dissipé les interrogations, en disant que la Pologne cherchait son propre modèle de développement. Mais lequel ? Irena Boruta, universitaire et ancienne ministre des Affaires sociales de la Pologne, a évoqué une approche défailtante. Illustration ? Le Plan national de développement, qui n'a pas fait le choix de concentrer les fonds européens dans deux directions essentielles : l'environnement productif, les ressources humaines. Le patronat polonais, par la voix de Jeremi Mordasewicz, expert économique au PKPP, a évoqué le manque de continuité des politiques gouvernementales face au processus de modernisation-privatisation. Seul, le sénateur Jerzy Markowski s'est opposé à ce concert de critiques en soulignant que les gouvernements successifs avaient veillé à conserver une base industrielle « utilisable », devenue concurrentielle dans l'espace européen. Le rôle des investisseurs étrangers sera déterminant, a-t-il insisté, pour que des secteurs comme l'acier ou l'énergie restent dans la course. Mais consolider cette base industrielle et créer de nouvelles filières réclame aussi, comme l'a montré le débat à Varsovie, l'appui d'une politique industrielle commune, favorisant la mise en place de systèmes de savoir et d'innovation. L'exemple de la Pologne invite l'Europe à reposer la question des aides communautaires, alors que le soutien au développement des PME comme aux restructurations industrielles stratégiques s'avère indispensable. L'élargissement ravive les préoccupations : ainsi, la Commission européenne a publié une communication sur le thème d'une politique industrielle pour l'Europe élargie le 20 avril 2004. Cependant, établir une politique industrielle européenne ⁽¹⁾ supposerait que l'Union se dote de nouveaux pouvoirs que le nouveau traité constitutionnel ne retient pas. Dans sa partie III, le traité confirme celui de Maastricht : l'industrie est une « compétence d'appui », au même titre que la santé publique, l'éducation, la culture et la protection civile...

(1) Cf. « Bâtir une politique industrielle européenne », Claude Fischer, *Développement et Emploi*, mai-juin 2004.

Philippe Herzog, lors de l'université d'automne, *mais au niveau national, il faut aussi une politique pour le secteur en restructuration, avec un dialogue social tripartite. Enfin, il faut amplifier le dialogue social européen*. C'est en effet au niveau européen que les questions relatives aux conséquences des restructurations et de la libéralisation doivent être posées. ■

(1) Lire ses articles dans *Opening Europe* n° 60, p. III et dans *La Lettre de Confrontations Europe* n° 63, p. 16.

(2) Actuellement le marché est ouvert aux consommateurs de plus de 10 GWh, seuil correspondant à un taux d'ouverture de 37 %.

(3) Cf. les propos des syndicalistes de l'énergie dans *Opening Europe* n° 64, p. III et dans *La Lettre de Confrontations Europe* n° 65, p. 18.

Les difficultés d'un dialogue social constructif



NAILE PROKEŠOVÁ
experte auprès de Koz SR, la confédération slovaque des syndicats de salariés

SZILVIA BORBÉLY
coordinatrice du Comité à l'intégration européenne des syndicats hongrois

ALICJA JEDRYCH
présidente du syndicat inter-entreprises, secteur bancaire OPZZ

SLAWOMIR DAMCZYK
chef du département de liaison, commission nationale de Solidarnosc

ANTAL CSUPORT
secrétaire général de la coopération à l'international des organismes patronaux en Hongrie (CEHIC)

JANUSZ SNIADK
président de Solidarnosc

MATÉ KOMJÓVICS
syndicaliste, syndicat hongrois des cheminots

EWA TOMASZEWSKA
membre de la commission nationale de Solidarnosc

RYSZARD LEPIK
vice-président, Confédération polonaise des syndicats OPZZ

JEREMI MORDASEWICZ
expert économique PKPP, Confédération du patronat privé polonais

CZESLAW JARECKI
président, syndicat polonais interentreprises de la métallurgie

À Budapest, en juin 2002, comme à Varsovie en novembre 2003, les partenaires sociaux ont déploré la faiblesse du dialogue social dans les Pecos.

Dans les Pecos, le dialogue social hérite d'un lourd passé. Le mouvement syndicaliste naissant dans les années 70-80 était dirigé contre l'État, qui était également l'employeur, explique Paweł Targonski ⁽¹⁾, en charge du dialogue social sectoriel et international au ministère polonais de l'Économie. Cette lutte a créé un archétype de « syndicaliste-opposant » et non un syndicalisme de compromis soucieux de la réalité économique. Helmuth Schuster, membre du directoire du constructeur automobile Skoda, dénonce des « habitudes culturelles héritées du passé (...) Nombre de Tchèques se souviennent des temps de l'ancien régime où les institutions officielles récupéraient les idées sociales, ce qui explique leur méfiance par rapport aux syndicats ». Par ailleurs, l'économie socialiste n'a pas favorisé l'organisation syndicale du patronat. Résultat, les syndicats de salariés n'ont pas souvent un partenaire à la hauteur. Ce déséquilibre entre les parties, note Paweł Targonski, ne permet pas de créer de nouvelles formes de dialogue (par exemple, les mécanismes bipartites) qui obligeraient les partenaires à prendre leur responsabilité dans la résolution des problèmes économiques de chaque branche. ►►

« Les entreprises étrangères ne s'intéressent pas au dialogue social. »
Janusz Sniadek,
président
de Solidarnosc

►►► La République tchèque « *manque cruellement de solutions professionnelles aux conflits* » selon Helmuth Schuster. Ce constat est largement partagé par les acteurs socio-économiques. Comme l'a montré l'université d'automne de Confrontations Europe à Varsovie, en novembre 2003, nombreux sont les syndicalistes à soutenir le point de vue exprimé par Krzysztof Stasinowski, vice-président de Solidarité dans la région de Mazovie, dans *Opening Europe*⁽²⁾ : « *Les négociations bilatérales au niveau des entreprises sont un exemple encore plus flagrant et plus grave de l'état du dialogue social dans notre pays. Dans les entreprises, celui-ci est complètement fictif (...) aujourd'hui, les syndicats en Pologne ne sont pas traités comme un vrai partenaire du dialogue (...) quand on observe le dialogue social bipartite dans les entreprises étrangères, cela ne me rend pas optimiste sur son renforcement dans le cadre de l'adhésion* ». « *Les entreprises étrangères ne s'intéressent pas au dialogue social* » observe Janusz Sniadek, président de Solidarnosc, alors que les syndicats, assurait-il à Varsovie, sont demandeurs d'un dialogue stratégique sur la modernisation et le développement des secteurs en restructuration.

Les syndicats sont demandeurs d'un dialogue stratégique sur la modernisation et le développement des secteurs en restructuration.

Le sentiment était déjà largement négatif lors de l'université d'été de Confrontations Europe à Budapest, en juin 2002. Les multinationales ne doivent pas tenir un double langage selon qu'elles sont « à la maison » ou ici et chercher à affaiblir nos syndicats, avertissait Magda Kósáné Kovács⁽³⁾, députée européenne et ancien ministre du Travail de Hongrie. Le chercheur hongrois Béla Galgoczi, membre de la CES (Confédération européenne des syndicats) expliquait pour sa part que « *les structures tripartites mises en place jouent souvent un rôle nominal (...) plus grave encore, on négocie peu de conventions sectorielles* ». En Slovaquie, les relations sociales dans l'entreprise sont également difficiles, selon Teodor Fúsek⁽⁴⁾, conseiller de KOZ SR, la confédération des syndicats de salariés slovaques.

Les investisseurs étrangers se défendent d'une telle attitude. À Budapest, Bernard Housset, alors directeur des projets sociaux du groupe Danone, avait mis l'accent sur le développement du dialogue social en Hongrie, grâce au travail de l'UITA (Union Internationale des Travailleurs de l'Alimentation) avec les syndicats locaux : « *partout où nous investissons, nous formons des salariés et aussi des représentants syndicaux afin de faciliter la compréhension réciproque* ».

En fait, comme l'avait résumé Clemens Rode, représentant l'association allemande Friedrich Ebert Stiftung, à Budapest, c'est le dialogue social dans toutes ses dimensions qui doit être renforcé dans les Pecos ; la majorité des salariés des PME-PMI en sont exclus. « *Nous voulons profiter des bonnes pratiques qui existent déjà dans certains pays de l'Union* », avait insisté Szilvia Borbély, coordinatrice du Comité à l'intégration européenne des syndicats hongrois, en regrettant l'absence d'un réel dialogue social territorial qui permettrait aux syndicats de s'impliquer dans l'élaboration de projets. Lors de la visite de la

RESTRUCTURATIONS : RÉUSSIR EN ROUMANIE

En 1999, Renault rachète le constructeur automobile roumain Dacia et restructure le site industriel de Mioveni-Colibasi, situé dans la banlieue de Pitesti et principal employeur de la zone. Objectif : produire une nouvelle automobile à 5 000 euros destinée aux marchés des pays émergents. Entre 1999 et 2004, la restructuration de Dacia entraîne la disparition de 11 280 emplois sur le bassin d'Argès. En termes financiers, la perte pour le territoire et les marchés locaux est estimée à 60 millions d'euros pendant cette période si aucune opération de dynamisation du développement local n'est enclenchée. Conscients des risques que la restructuration fait courir à l'économie locale et aux équilibres sociaux, les dirigeants de Renault initient une démarche partenariale et demandent au cabinet Bernard Brunhes International (BBI) de démontrer la faisabilité d'opérations concomitantes de traitement social, de développement économique et de protection de l'équilibre sociétal. La toute nouvelle Agence nationale pour l'emploi, née en 1999, et les confédérations syndicales, dont BNS (Bloc National Syndical), vont pousser à la mobilisation. En juillet 2001, les grands acteurs locaux concernés signent un pacte qui engage chacun en faveur de l'emploi et du développement du bassin Pitesti-Mioveni. Des unités chargées de l'accueil, du reclassement et de l'assistance à la création d'entreprises sont ouvertes, l'Agence nationale pour l'emploi se consacre à l'organisation et au suivi d'opérations de ré-industrialisation du bassin d'emploi. Fonctionnant à titre expérimental, l'association des acteurs territoriaux se transforme en quelques mois en fondation. La Fondation Développement et Solidarité de la zone de Pitesti-Mioveni, créée le 19 octobre 2001, réunit le directeur général de Dacia, les présidents de l'Agence pour l'emploi, du BNS, du département d'Argès et le préfet. Elle a pour objectif la création d'entreprises, le développement économique local, l'attractivité du territoire, l'aide à la réinsertion des salariés privés d'emploi, la formation professionnelle, etc. Le bilan s'avère d'ores et déjà positif. Près de 60 % des personnes licenciées ont été reclassées, une trentaine de petites entreprises créées, deux équipementiers et deux sociétés de services se sont implantées... La méthode expérimentée en Argès fait désormais référence. L'Agence nationale pour l'emploi a constitué une *task force* d'intervention dans le domaine des restructurations. Elle a lancé quatre opérations en octobre 2003 sur cinq sites dont ceux socialement symboliques de Resita et Otelu Rosu dans l'ouest du pays où près de 3 000 personnes risquent d'être touchées par les restructurations.

Source : les articles de Michel Sansier dans *Opening Europe*, février-mars 2004, et dans le n° 12 des *Cahiers du groupe Bernard Brunhes*, « Réussir en Europe de l'Est », avril 2004.

délégation de Confrontations Europe à Varsovie, en septembre 2003, Eugeniusz Sommer, qui préside la fédération polonaise des syndicats des industries métallurgiques (membre de la confédération OPZZ) avait à ce sujet, appelé les syndicats à évoluer : ils ne doivent pas rester axés seulement sur la défense des salariés mais aussi se battre pour la réindustrialisation des territoires. ■

(1) *La Lettre de Confrontations Europe*, n° 63, p. 25.
 (2) N° 61, p. III.
 (3) *La Lettre de Confrontations Europe*, n° 57, p. 16.
 (4) *La Lettre de Confrontations Europe*, n° 55, p. 21.

LES PROBLÈMES DE FINANCEMENT

La nouvelle politique de cohésion

L'enveloppe destinée à la « politique de cohésion pour la croissance et l'emploi » va augmenter de 32 % et devenir le premier poste du budget dès 2007. La Commission a proposé de consacrer 336 milliards d'euros à cette politique pour la période 2007-2013, dont 48,3 % aux dix nouveaux pays membres de l'UE ainsi qu'à la Roumanie et la Bulgarie. Il s'agit d'une « proposition politique pour l'action » selon les termes de Michel Barnier, alors commissaire européen, lors de la présentation de cette politique en février dernier. Autrement dit : aider prioritairement les régions les plus en retard de développement en y concentrant les crédits, mais également, continuer d'associer les régions des Quinze en cours de rattrapage, en déclin ou qui connaissent des handicaps naturels persistants ; mettre davantage d'efficacité dans cette politique et la rendre cohérente avec les grands objectifs de l'Union, à savoir croissance durable et compétitivité. Ces exigences se déclinent autour de trois grands axes : convergence, compétitivité et coopération transfrontalière (cf. encadré page suivante)⁽¹⁾.

La majeure partie de l'enveloppe financière globale (78 %) sera consacrée au soutien aux régions en retard de développement (objectif 1), qui reste la priorité. Les bénéficiaires seront en premier lieu les nouveaux États membres puisque deux tiers de ces fonds leur seront consacrés. Avec un bémol toutefois : le montant des aides est limité à 4 % du PIB de ces pays, qui est

OBJECTIF : EN SORTIR

L'Irlande reconnaît que le fait d'être en passe de devenir un contributeur net au budget européen constitue une preuve de succès : sa richesse, qui ne représentait que 60 % de la moyenne communautaire lors de son adhésion, en atteint 116 % aujourd'hui. C'est le sens des propos du Premier ministre irlandais, Bertie Ahern, quand il déclare : « je rappelle toujours à mes concitoyens que l'Irlande n'aurait jamais bénéficié de tous les investissements étrangers qu'elle a engrangés depuis 15 ans si nous n'avions pas appartenu à l'UE (...) dans quelques années l'Irlande deviendra un contributeur net au budget communautaire. Nous devrions en être fiers ». L'objectif de la politique régionale n'est-il pas d'en sortir ? comme le disait sous forme de boutade l'actuel ministre des Affaires étrangères de la France, Michel Barnier, quand il était commissaire européen...

PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2007-2013 : LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

La Commission a adopté le 14 juillet un paquet important de propositions⁽¹⁾ concernant les perspectives financières 2007-2013.

La Communication au Conseil et au Parlement sur les perspectives financières 2007-2013 confirme que les dépenses de cohésion deviendraient dès 2007 le premier poste de dépenses de l'Union (lire l'article ci-contre). Les dépenses de compétitivité pour la croissance et l'emploi seraient multipliées par trois et atteindraient en 2013 la moitié des dépenses de cohésion (26 milliards d'euros contre 50). Les dépenses pour l'agriculture et la pêche stagneraient autour de 43 milliards d'euros (en baisse légère pour atteindre 42 milliards en 2013). Les dépenses pour la « citoyenneté, la liberté, la sécurité et la justice » seraient multipliées par deux (2 milliards d'euros) mais en partant d'un faible montant et l'action extérieure augmenterait 40 % de 11,2 à 15,7 milliards d'euros.

La Commission a mis également sur la table tout un ensemble de propositions législatives sur les principales politiques de l'UE pour les prochaines perspectives financières. Ainsi, cinq propositions de règlements concernant la politique de cohésion confirment le resserrement de celle-ci autour de trois objectifs (lire encadré p. 20). La Commission demande aussi de se focaliser sur les bassins d'emploi. Ces règlements semblent s'inscrire dans la continuité des intentions d'évolution de la politique de cohésion et de la politique régionale avancées par Michel Barnier en février 2004. Ils devront être adoptés par le Conseil et le Parlement européen en 2005.

(1) Ces propositions sont détaillées dans une note de Bernard Marx, en date du 28/7/04 et disponible sur www.confrontations.org

faible... L'autre part sera allouée aux régions de l'UE dont le revenu par habitant restera inférieur à 75 % de la moyenne communautaire malgré la révision statistique résultant de l'élargissement.

S'il n'est pas négligeable, l'apport prévu paraît cependant faible par rapport à la masse des besoins d'investissements identifiés. Le seul développement des infrastructures nécessiterait plus de 90 milliards d'euros d'investissements à l'horizon 2015, le rapport Van Miert retenait le chiffre de 60 milliards d'euros de besoins immédiats, à l'horizon 2010. Ces énormes besoins mais aussi les profondes disparités régionales rendront les arbitrages difficiles pour les nouveaux États membres, qui ont des problèmes de finances publiques. Le principe de cofinancement national des projets - qui oblige les États ou les régions bénéficiaires à participer aux coûts - risque, en outre, d'accentuer ces contraintes budgétaires. Selon la Commission européenne, le cofinancement devrait représenter environ 25 % environ du montant à financer ; selon la Dree, de tels montants équivalraient environ à trois milliards d'euros par an sur 2004-2006, soit 0,7 % du PIB des dix nouveaux pays membres de l'UE et seraient amenés à croître après 2006. Cependant, comme l'a rappelé Philippe Herzog, lors du colloque sur l'Élargissement organisé par la Datar et la CDC, début mai 2004, si ces aides entrent effectivement en synergie avec les investissements directs étrangers dans des politiques de rattrapage efficaces, et si elles servent à moderniser les réseaux, la croissance générera de nouvelles ressources disponibles.

« Impéritie administrative »...

La question essentielle est donc celle de l'efficacité des financements. C'est là un vrai challenge pour les ►►

►►► Pecos. Le dernier rapport sur la cohésion souligne ainsi que « *le degré de capacité administrative de conception et de gestion soulève des questions (...) l'expérience et l'expertise pour s'attaquer à des problèmes structurels sont insuffisantes (...) les instruments de coordination entre les différentes autorités font défaut* ». La définition des compétences régionales, l'attribution des ressources humaines, matérielles et financières demeurent des questions cruciales, selon l'économiste hongrois Tamas Szemler, pour une exploitation optimale des subventions⁽²⁾. Les faibles taux d'absorption des fonds de pré-adhésion ISPA (l'équivalent des fonds de cohésion) – entre 10 et 16 % selon les pays fin 2002 – constituent, selon la Dree, un assez bon indicateur des difficultés rencontrées... « *Entre l'impéritie administrative de ces pays et le byzantinisme de la Commission, nous allons avoir des taux de non-consommation de crédits gigantesques* » redoute Jean-Louis Bourlanges, député européen (*Les Échos*, 24/2/04). « *C'est une chose d'avoir beaucoup d'argent, c'en est une autre de le consommer, d'avoir des projets prêts. Le défi est maintenant de préparer ces projets, d'avoir des programmes dans chaque région* » observe pour sa part Michel Barnier, dans un interview publié par *Regard sur L'Est* n° 36 (avril-juin 2004). On mesure combien il sera essentiel de libérer la créativité, de susciter les coopérations entre anciens et nouveau pays membres, de favoriser les partenariats entre acteurs publics et privés (lire l'article p. 21) pour concevoir et mettre en œuvre des projets. ■

(1) Cf. L'article de Nathalie Lhayani, *La Lettre de Confrontations Europe* n° 66.

(2) Article paru dans *La Lettre de Confrontations Europe* n° 63, p. 30.

Convergence (nouvel objectif 1) ou modernisation de la base productive, réalisation des infrastructures, accès au marché, environnement et prévention des risques, renforcement du capital humain et inclusion sociale, renforcement des capacités administratives.

Total des 15 : 109,7 milliards d'euros

Total des 10 : 132,9 Mds d'euros

Roumanie et Bulgarie : 21,3 Mds d'euros

Compétitivité (nouvel objectif 2) ou société de la connaissance et innovation, environnement et prévention des risques, accessibilité aux services d'intérêt économique général.

Total des 15 : 56,5 Mds d'euros

Total des 10 : 1,3 Mds d'euros

Roumanie et Bulgarie : 0

Coopération transeuropéenne (nouvel objectif 3) ou coopération transfrontalière, transnationale et inter-régionale.

Total des 15 : 7,4 Mds d'euros

Total des 10 : 5,8 Mds d'euros

Roumanie et Bulgarie : 0,9 Md d'euros.

SIG

Le défi de la modernisation

La question des moyens financiers pour moderniser et développer les services d'intérêt général (SIG) est un sujet crucial.

Le débat fait rage, dans les Pecos, sur la nécessité de privatiser ou non les services publics. Le manque de ressources financières, étatiques et européennes, appelle une approche innovante.

Tous les pays européens ont besoin de moderniser et de renouveler leurs services publics et la tâche est encore plus difficile en Europe centrale et orientale où, après désétatisation, de nouveaux systèmes doivent être construits. Mais avec quels concepts, quels modèles, quelles lignes directrices ? L'Union européenne assume-t-elle son rôle ? Les Européens partagent un marché et une monnaie mais, en matière de SIG (service d'intérêt général), les États membres sont les seuls responsables. Des problèmes de compatibilité entre le marché et les choix nationaux dans le domaine des SIG se posent dès lors que se développent l'intégration économique européenne et les échanges. Des conflits d'intérêt apparaissent entre les opérateurs nationaux, publics ou privés, qui ont des stratégies de croissance externe et sont appuyés par leur État. Or, la question des SIG mériterait d'être abordée aussi sous l'angle des bonnes pratiques, des coopérations et des comparaisons. Pourquoi l'Europe ne partagerait-elle pas non seulement un marché mais aussi des principes communs, voire des réalisations communes en matière de SIG ? En attendant, le débat fait rage, dans les Pecos, sur la nécessité de privatiser ou non les services publics. Les financements publics sont insuffisants au regard des besoins, a souligné le hongrois Tibor Szanto, directeur du bureau d'information de l'Office hongrois de concurrence, lors d'une audition publique du Parlement européen sur les SIG⁽¹⁾.

La question des moyens financiers pour moderniser et développer les SIG est un sujet crucial. Le manque de ressources financières, étatiques et européennes, appelle une approche innovante, a plaidé l'expert hongrois, en jugeant nécessaire un traitement spécifique pour les Pecos. Selon lui, il faudra déterminer des conditions d'intervention de l'État, définir des exemptions aux règles de la concurrence pour les entreprises privées assurant des missions de service public.

Une enquête comparative de la CES (Confédération européenne des syndicats) montre que les Pecos souhaitent voir intervenir le privé et les investissements directs étrangers (IDE) pour développer les SIEG (services d'intérêt économique général) dans les secteurs de

La modernisation des services publics est a priori beaucoup plus difficile à l'Est que chez nous. Ces pays doivent absolument construire de nouveaux systèmes, désétatiser ce qui existe et concevoir autre chose. Une première enquête comparative de la CES, synthétisée par Sylvia Borbely, est disponible. Pour les SIEG des réseaux de base (énergie, transports, télécoms), les Pecos demandent aux investisseurs étrangers de venir prester des services de qualité en modernisant les infrastructures. Mais la base intérieure de consommation est étroite et le pouvoir d'achat est faible. Sur quels marchés amortir les investissements ? On voudrait plusieurs opérateurs, mais est-ce possible sur une base de consommation étroite ? D'autre part, une certaine clientèle acceptera des prix élevés pour la qualité, mais quelle sera l'accessibilité pour la masse des citoyens ? Il faut bâtir une régulation publique fondée sur un compromis.

Extrait de « Quand l'Europe s'ouvre aux services publics », Philippe Herzog, *L'Option de Confrontations* n° 20, septembre 2004.

réseaux (énergie, transports, télécommunications). Ce schéma pose cependant des problèmes économiques. La base de consommation est étroite, les clients solvables peu nombreux et leur pouvoir d'achat faible. Les opérateurs seront tentés de pratiquer des tarifs élevés pour la qualité, rendant l'accès aux services impossible pour la masse des citoyens.

Tibor Szántó a insisté sur ce point : la faiblesse de la demande doit être prise en compte lors de l'évaluation de la rentabilité des investissements effectués mais aussi au cours du processus de décision communautaire sur les SIG. En Hongrie, l'évolution des télécommunications a été réalisée au prix d'investissements coûteux et difficilement rentabilisés en raison de la faiblesse du pouvoir d'achat. Par ailleurs, se pose un réel problème de formation des hommes pour offrir des SIG de qualité. La fonction publique classique, qui assurait tant bien que mal la prestation de services de base, est sous-payée et sous-formée.

Pour les SIG sociaux (éducation, santé...) la tendance est à la décentralisation. Mais la gestion publique, loin d'être efficace, laisse se creuser de fortes inégalités. Dans des régions périphériques, il n'est pas rare que manquent l'accès au service de base de l'énergie, le traitement des déchets... Dans ce contexte, demander aux Pecos d'appliquer la législation européenne – en termes d'hygiène, de sécurité, d'environnement – restera vain. Sauf si l'UE favorise des coopérations, notamment pour aider ces pays à gérer correctement l'utilisation des fonds structurels, lesquels sont souvent détournés par des États désargentés. ■

(1) Audition publique du 11/6/2003 autour du rapport de Ph. Herzog sur le Livre vert de la Commission européenne. Cf. *Opening Europe* n° 62, p. II.

Quel développement pour les PPP ?

Les législations spécifiques sur les PPP (partenariats public-privé) se multiplient dans les Pecos.

La Commission européenne a publié un Livre vert sur le sujet fin avril 2004. Saura-t-on mieux demain combiner efficacement ressources privées et publiques ? La question reste posée.

La notion de partenariat public-privé (PPP) fait son chemin dans les Pecos, notamment auprès des collectivités locales, comme l'ont montré les témoignages des représentants des entreprises lors de l'université d'automne de Confrontations à Varsovie, en novembre 2003. Karol Sachs, vice-président de la banque BISE, se disait « optimiste » en constatant un net progrès de la délégation de service public au privé dans les villes moyennes. Pour sa part, Pascal Le Mière, directeur du développement Europe centrale et CEI de Véolia Environnement, soulignait la satisfaction des collectivités locales pour ces partenariats qui leur permettent de nouer des alliances avec le privé pour financer des services locaux. Un exemple réussi, celui de la gestion de l'eau dans la ville polonaise de Gdansk, avait d'ailleurs été présenté par Yann Jaubert, chef de projet à la Saur (groupe Bouygues) : « *aujourd'hui, les habitants disposent d'une eau de qualité 24 heures sur 24, pour le prix le plus bas de toute la Pologne* ».

Les opérateurs privés sont unanimes, à Varsovie comme lors d'une récente réunion de la mission économique Élargissement de la Dree⁽¹⁾, pour souligner les avantages des PPP en termes d'effets de leviers financiers, de prix de revient des services et d'externalités positives (formation, transfert de savoir faire...). Mais ils insistent sur le besoin de sécurité juridique et la question du partage des risques. Ceux-ci doivent être répartis entre les partenaires publics et privés en fonction des compétences de chacun, rappelait Pierre-Louis Pétrique⁽²⁾, directeur des relations institutionnelles du groupe Saur.

Face à l'intérêt pour ces montages, les Pecos adoptent des législations spécifiques sur les PPP. C'est le cas pour les pays baltes. Une loi sur les concessions existe en Lettonie depuis février 2000, les municipalités peuvent choisir entre tous les types de partenariats en Lituanie et en Estonie, il n'existe pas d'obstacle législatif à la gestion déléguée, déjà mise en œuvre dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement. En Pologne comme en République tchèque, des textes de loi sont en préparation. En Hongrie, une résolution gouvernementale a été adoptée pour faciliter les PPP. Akos Kengyel, professeur associé à l'université d'économie et d'administration de Budapest, avait signalé à l'université d'automne de Varsovie que de nombreux projets étaient en cours, notamment la réa- ►►

►►► lisation d'une résidence universitaire et d'une prison. En Roumanie, les réflexions sont officiellement entamées...

Un besoin d'inventaire

Il apparaît en effet que les fonds publics, et notamment les fonds européens (25 milliards d'euros sur la période 2004-2006), seront insuffisants pour faire face aux besoins d'investissements identifiés pour moderniser les infrastructures et les services. Selon la Commission européenne, 120 milliards d'euros seraient nécessaires afin de satisfaire aux exigences de la législation de l'UE dans l'environnement. La question se pose donc de savoir dans quelle mesure les PPP peuvent contribuer à permettre ce rattrapage massif d'investissement. L'enjeu est bien, avait insisté Henri Thomé, délégué général Europe du groupe Bouygues, à Varsovie, de savoir combiner efficacement ressources privées et publiques. Or, c'est là que le bât blesse. Car, au-delà des obstacles techniques qui freinent les PPP, il y a des freins politiques et culturels, comme l'expliquait Philippe Herzog à Varsovie en remarquant que l'Union européenne n'avait aucune culture de l'économie mixte. Traduction dans les faits : il a été quasi-impossible en Pologne d'attribuer des fonds IPSA à des projets dès lors qu'il y avait présence d'un opérateur privé, relève Pierre-Louis Pétrique. Résultat : l'interprétation locale des règles d'affectation des subventions a conduit à geler la plupart des PPP et à pousser les collectivités locales à s'inscrire sur la longue liste d'attente pour l'obtention des subventions⁽³⁾. Selon lui, « l'Europe n'a pas su dépasser sa peur qu'une partie des aides versées ne viennent abonder le profit des entreprises (...) il est indispensable qu'elle définisse des mécanismes qui autorisent le versement de subventions publiques à des projets intégrant le secteur privé ». Des blocages persistent, confirme la Dree, même si « rien ne s'oppose formellement dans la réglementation européenne

« Il est indispensable que l'Europe définisse des mécanismes qui autorisent le versement de subventions publiques à des projets intégrant le secteur privé ».
Pierre-Louis Pétrique
 (groupe Saur)

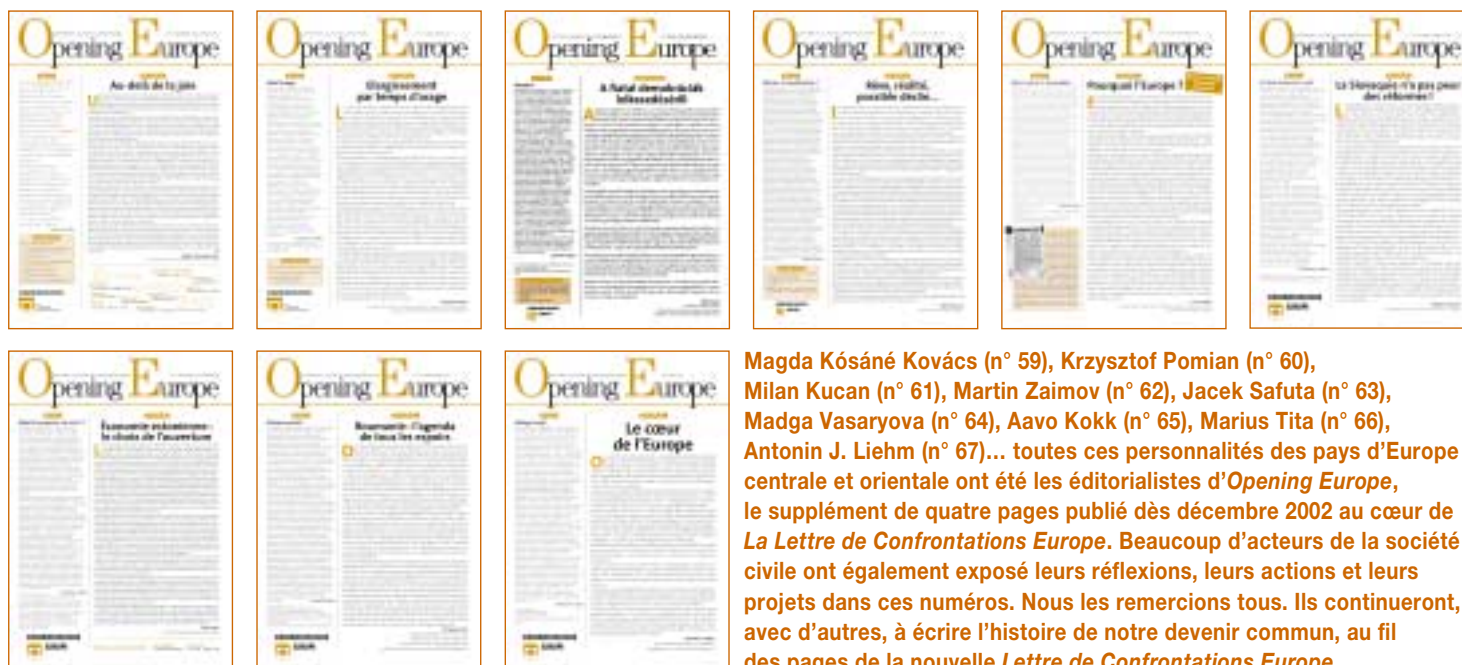
à ce que des contrats de PPP soient associés à des fonds communautaires pour le financement des projets ». Les exemples sont peu nombreux et « un flou semble encore persister au niveau des administrations dans les Pecos, notamment quant aux "comment faire", alors même qu'elles portent un grand intérêt pour ce type de montages ».

En publiant un Livre vert sur les PPP le 30 avril 2004, la Commission européenne ouvre la réflexion sur une utilisation plus systématique sur ces partenariats. Mais « la question n'est cependant abordée que sous l'angle du marché unique, il s'agit d'établir un level playing field, une concurrence effective, remarque André Ferron, chargé de mission à Confrontations Europe, les questions cruciales de l'efficacité et de l'équilibre entre autorités publiques et opérateurs privés ne sont pas abordées, tout comme celle de la libre administration communale, alors qu'elles sont essentielles si on souhaite développer les PPP ». Et, si les experts sont partagés sur la nécessité d'une législation communautaire spécifique en la matière, tous s'accordent pour réclamer un inventaire et une évaluation des différentes formes de PPP existantes, de leurs résultats et de la jurisprudence dans ce domaine. À défaut de tels éléments, que n'apporte pas le Livre vert, comment avoir un réel débat entre tous les acteurs concernés mais aussi avec les usagers et la société civile ? ■

(1) Source de ces informations : le numéro spécial PPP de la Revue Élargissement de la DREE, Dossier 45, juin 2004. La DREE signale la prochaine parution chez UbiFrance d'un « Guide des marchés publics dans les PECO ».

(2) Article sur les PPP dans les services de l'eau, publié dans le n° 63 de La Lettre de Confrontations Europe, p 29. Lire également l'article de Bernard Marx, paru dans L'Option de Confrontations Europe n° 18 « Objectif SIG », juin 2003, p. 131.

(3) Réunion du groupe « Élargissement » de Confrontations Europe, juin 2003, disponible sur www.confrontations.org.



Magda Kósáné Kovács (n° 59), Krzysztof Pomian (n° 60), Milan Kucan (n° 61), Martin Zaimov (n° 62), Jacek Safuta (n° 63), Madga Vasaryova (n° 64), Aavo Kokk (n° 65), Marius Tita (n° 66), Antonin J. Liehm (n° 67)... toutes ces personnalités des pays d'Europe centrale et orientale ont été les éditorialistes d'Opening Europe, le supplément de quatre pages publié dès décembre 2002 au cœur de La Lettre de Confrontations Europe. Beaucoup d'acteurs de la société civile ont également exposé leurs réflexions, leurs actions et leurs projets dans ces numéros. Nous les remercions tous. Ils continueront, avec d'autres, à écrire l'histoire de notre devenir commun, au fil des pages de la nouvelle Lettre de Confrontations Europe.

Un lobby d'un genre nouveau

Bruxelles est devenue le point d'orgue de la construction européenne. Beaucoup de choses s'y passent, une société civile émerge, plurinationale et riche d'une diversité d'acteurs. Parmi eux : « les lobbyistes ». Leur influence est de plus en plus forte, souvent déterminante. Qui sont-ils ?

Groupes d'intérêts et de pression⁽¹⁾, ils représentent des acteurs économiques, sociaux et culturels, publics ou privés, nationaux ou internationaux qui entendent participer au processus décisionnel.

Ils sont devenus des interlocuteurs des institutions communautaires qui favorisent leur participation ; une façon pour celles-ci de légitimer leur fonctionnement, de ne pas se couper des sociétés civiles, d'échanger un maximum d'informations dans leur recherche de compromis.

Des acteurs traditionnels – comme les partenaires sociaux – pratiquent eux aussi le lobbying pour conforter leurs positions et faire infléchir les décisions.

Si ces groupes de pression ne représentent pas un pays, ils contribuent à leur rayonnement.

D'aucuns dénoncent – ou envient – la place du Royaume-Uni comme leader d'influence dans les orientations politiques de la Commission européenne et sa notoriété dans les procédures communautaires. Mais les Anglais⁽²⁾ sont très présents sur tous les fronts, relayés par des « think tanks » organisés et des médias très impliqués, favorisés par leur langue plus universelle, en relation permanente avec « leurs » eurodéputés très actifs aux postes-clés, venant de la City ou du monde de l'économie. Ceci expliquant sans doute cela...

Pratiquant l'influence, ils sont d'ailleurs à l'origine du phénomène à Bruxelles, et aujourd'hui le modèle fait école.

Un « marché » en développement

Un « marché » se structure et est appelé à se développer avec l'élargissement. Certes il n'est pas encore régulé et la représentation des différents acteurs et sociétés est inégale. Ceux qui n'ont pas de lobbyistes sont défavorisés, voire « handicapés ». Beaucoup l'ont compris qui envoient à Bruxelles leurs experts, créent des cabinets d'avocats ou des « bureaux » : les grandes entreprises sont massivement représentées et s'activent dans les comités consultatifs de la Commission ou dans les commissions du Parlement pour défendre leurs intérêts. Les fédérations professionnelles et interprofessionnelles sont présentes et les grandes ONG ont créé leurs antennes bruxelloises. Les régions commencent elles aussi à investir l'espace. Tous ces acteurs développent des stratégies d'influence auprès des institutions qui associent, par leur intermédiaire, les milieux socioprofessionnels nationaux aux décisions.

Un dialogue civil informel se développe au côté du dialogue social créé dans les années 70. Le dialogue social communautaire a permis l'émergence de partenaires sociaux à Bruxelles avec la CES, le CEEP, et l'UNICE qui ont conclu quelques accords professionnels et construisent une légis-

lation sociale européenne. La CES multiplie les propositions de négociation que l'UNICE examine avec circonspection... mais les acteurs sociaux développent – à côté de leur fonction de négociateur – un travail de veille et de suivi des textes communautaires. Ils se mobilisent pour les dénoncer, les infléchir ou les promouvoir. Leur stratégie d'influence s'exerce auprès des élus et de la Commission pour faire valoir leurs positions et ils contribuent à faire de l'Europe un espace de compromis où le social vient rééquilibrer le marché. Ils côtoient les autres acteurs, et savent allier leurs efforts en fonction des dossiers, comme on l'a vu pour les SIG par exemple.

Tantôt en concurrence, tantôt partenaires, les différents acteurs forment une société civile en pleine effervescence. C'est elle qui a imposé une méthode nouvelle après l'échec de Nice et obtenu la réunion de la Convention. Son implication, pour faire reconnaître les droits sociaux fondamentaux ou promouvoir les SIG dans le Traité constitutionnel, a été décisive. Cette dynamique – tout à fait intéressante – trouve pourtant ses limites.

Les acteurs restent confinés à Bruxelles et les citoyens nationaux ne sont pas informés de ce qui s'y fait. Par ailleurs, ils défendent quelquefois des intérêts corporatistes qui les empêchent de développer une vision globale et des synergies avec d'autres. Ils ont du mal à communiquer entre eux et les clivages traditionnels – public/privé, économique/social, finance/développement – résistent.

Par ailleurs, leur intervention s'effectue sur un thème particulier dans une relation presque intime avec les institutions et n'est donc pas toujours efficace... Bouygues, voyant les limites du lobbying pour les PPP auprès de la DG Marché intérieur de la Commission, a adhéré à Confrontations Europe pour travailler avec d'autres acteurs et porter ce dossier dans le débat public, pour faire – plus que du lobby – une force d'influence.

Mais il existe trop peu de structures capables de mobiliser les différents protagonistes dans un travail commun ciblant l'intérêt général européen.

Une interface entre la société civile et les institutions

Confrontations Europe – qui milite pour une démocratie de participation – a cette ambition. Elle travaille à Bruxelles avec les institutions et avec tous les acteurs de la société civile, tout en restant ancrée en France. L'association restitue les débats européens et fait connaître les aspirations nationales exprimées par ses amis et partenaires.

Depuis plusieurs années, elle a implanté son activité au cœur même du Parlement européen, en y organisant des conférences régulières sur les dossiers en débat dans l'agenda communautaire. Comme « assistant parlementaire », elle a eu accès aux textes et projets de la Commission et a pu alerter et mobiliser ses partenaires très en amont de la discussion et

Tantôt en concurrence, tantôt partenaires, les différents acteurs forment une société civile en pleine effervescence. C'est elle qui a imposé une méthode nouvelle après l'échec de Nice et obtenu la réunion de la Convention.



L'association vient de créer son Bureau à Bruxelles pour devenir un acteur à part entière de la société civile européenne.

Son but :

- **décloisonner les acteurs français et les « brancher » sur des réseaux européens ;**
- **rapprocher les entreprises de la société et en particulier des collectivités territoriales ;**
- **travailler au redressement de l'influence française en Europe en permettant à chaque citoyen de s'approprier l'Europe et aux acteurs d'intervenir.**

►► des décisions. Elle a joué un rôle d'information sur les enjeux économiques et financiers auprès des entreprises qui ont contribué en retour à préparer l'intervention du député ou à poser quelques bonnes questions dans le débat public. Ainsi par exemple, au moment du projet de règlement de la Commission dans le secteur automobile visant la dé-intégration des groupes, Philippe Herzog a pu se saisir des arguments des associations de producteurs animées par PSA Peugeot-Citroën et des distributeurs et mettre en évidence les risques pour la cohésion sociale et les PME du secteur. Sans lâcher son point de vue, la Commission a accepté des compromis permettant de reporter la réforme et de l'ajuster pour tenir compte des problèmes soulevés, dans l'intérêt de l'efficacité industrielle mais aussi des consommateurs... Autre exemple : alerté par la FBF, le député a pu contribuer à faire surseoir aux normes IAS, une solution de compromis est à l'étude. Certes elle est très limitée (IAS 39) car il a manqué une mobilisation sociale et politique, et en l'occurrence, seuls quelques patrons éclairés comme Jean-Louis Beffa et Michel Pébereau ont mis le pied dans la porte...

La bataille sur les SIG autour du Livre Vert et du rapport du Parlement⁽³⁾ au contraire a donné lieu à d'intenses échanges avec les réseaux de villes, syndicats, le CEEP et autres lobbyistes de milieux divers qui sont devenus partenaires ou adhérents de Confrontations Europe.

C'est forte de cette expérience que l'association vient de créer son Bureau à Bruxelles pour devenir un acteur à part entière de la société civile européenne.

Son but :

- décloisonner les acteurs français et les « brancher » sur des réseaux européens ;
- rapprocher les entreprises de la société et en particulier des collectivités territoriales ;
- travailler au redressement de l'influence française en Europe en permettant à chaque citoyen de s'approprier l'Europe et aux acteurs d'intervenir.

En fait, il s'agit de créer une interface pour les citoyens et les acteurs de la société civile avec les institutions communautaires. Plus qu'un « lobby » ou un « think tank », c'est une association « représentative » d'un type nouveau que nous inventons.

L'Europe nous y invite. En ouvrant ses institutions aux acteurs de la société, elle crée un dynamisme de la participation et nous pousse à repenser la « représentation » et la légitimité des acteurs... La France, qui prend difficilement ces changements en compte, n'a pas su mobiliser la société pour qu'elle s'organise à Bruxelles et s'investisse sur les dossiers européens. Ce qui explique en partie l'érosion de son influence. Les choses commencent seulement à changer avec une prise de conscience au niveau du ministère des Affaires étrangères et de la Représentation française à Bruxelles. Méfiants vis-à-vis des lobbyistes et autres groupes de pression qu'ils considèrent illégitimes et non représentatifs, les Français sous-estiment leur dynamisme et leur rôle dans le processus de décision. Par ailleurs, très présents dans les ins-

titutions elles-mêmes⁽⁴⁾, ils ont négligé le rôle croissant du Parlement européen qu'ils n'ont pas investi.

Plus fondamentalement, le manque de visibilité de la politique européenne de la France, l'enfermement dans nos débats nationaux, ont contribué à détourner les Français de l'Europe et les ont découragés de s'impliquer dans les enjeux communautaires et de se tenir à l'affût des projets en cours.

Retrouver une influence en Europe

La Représentation française à Bruxelles travaille avec le cercle des délégués permanents à Bruxelles qui représente des entreprises publiques et privées, les CCI, des fédérations professionnelles ou des régions. Cela étant, pour ne pas rester formelles, ces relations doivent être branchées sur les autres acteurs européens.

Avec son Bureau de Bruxelles, Confrontations Europe travaillera aussi avec la Représentation française et consolidera un réseau informel des acteurs de la société avec l'ambition de décloisonner leurs relations, susciter des initiatives concertées et stimuler les rencontres entre Français et Européens. L'association bénéficiera de l'« immersion » de son Bureau dans la vie bruxelloise et des relations qu'il développera avec les institutions et son cercle de députés partenaires pour mieux informer et former les citoyens dans les régions et les entreprises. Son implantation dans plusieurs pays d'Europe et l'organisation d'initiatives avec nos amis allemands, hongrois ou polonais, nous donnent une expérience que nous souhaitons mettre au service de notre réseau.

Aujourd'hui, nombreux sont les Français sensibles aux critiques d'une Europe trop libérale ! Pourtant, des réformes sociales et économiques sont possibles à condition de consentir un engagement politique beaucoup plus ouvert et persévérant de l'État, comme de la société. Il y a des rendez-vous importants dans l'agenda communautaire : la redéfinition de la stratégie de Lisbonne est à l'ordre du jour, le Livre Blanc pour les SIG en Europe est ouvert, la politique industrielle européenne est de nouveau une question pertinente... Confrontations a envie d'aider la France et les Français à s'en emparer : elle cherchera à développer les synergies entre les acteurs dans un dialogue avec la Commission européenne, des députés européens et les autres pays d'Europe. Encore faut-il que ceux-ci acceptent de travailler ensemble en dépassant leurs clivages socioprofessionnels, culturels et politiques (voire partisans) : un défi que nous voulons relever. ■

Claude Fischer

(1) 3 000 groupes d'intérêt emploient 10 000 personnes à Bruxelles.

(2) Les cabinets d'avocats anglo-saxons représentent 42 % de l'offre à Bruxelles contre 4 % pour les cabinets français. Source : The European Public Affairs Directory 2002.

(3) Philippe Herzog dans le n° 20 de *L'Option* (septembre 2004) raconte le « suspense en cinq actes » vécu durant cette bataille.

(4) 3 500 ressortissants français sont fonctionnaires européens.

L'itinéraire de

FRANCINE BLANCHE, COORDINATRICE POUR LA FEM* DES SYNDICATS ALSTOM EUROPE



© CLAUDE CANDILLE V.O.

ENGAGEMENT

« J'ai adhéré à la CGT le premier jour où j'ai travaillé, dans une PME du secteur mécanique ». Francine Blanche évoque son engagement initial : déléguée de classe, à 12 ans. « *Devenir déléguée du personnel – en 1982, chez Alstom – c'est le même travail en mieux, on commence à se frotter aux réalités économiques* ».

Entrée chez Alstom en 1977 comme technicienne en résistance des matériaux, elle apprend les rouages du fonctionnement d'un grand groupe industriel au comité d'entreprise, au comité central d'entreprise de la branche chaudière, au comité de groupe pour la France... Une ambition guide son action : « *trouver les alternatives efficaces aux fermetures de sites et aux suppressions d'emplois qui ne sont pas objectivement nécessaires et sécuriser les parcours professionnels* ». La politique a un grand rôle à jouer dans l'économie, insiste-t-elle, « *je refuse la fatalité* ».

CONVICTION

« Ce qui m'intéresse, c'est de faire reconnaître le droit des salariés à intervenir dans la gestion et la stratégie des entreprises ». Et de citer de mémoire le préambule de la Constitution de 1946. Un travail au long cours chez Alstom : les salariés n'ont pas de représentant au conseil d'administration de la holding, là où sont prises les décisions stratégiques. Les syndicats doivent s'impliquer dans ce « *débat d'avenir* » sur le rôle et la place des salariés dans l'entreprise... malgré leurs franches différences d'appréciation. Ainsi en est-il de la question de l'actionnariat salarié. De son expérience du débat au sein du comité d'entreprise européen (CEE), la syndicaliste note que si les Espagnols sont totalement contre, les Suédois et les Suisses sont très intéressés, les Allemands entre deux... Mais le pragmatisme aidant, le CEE a étudié à fond l'idée – élaborée par la banque d'affaires américaine HLHZ – d'une participation originale des salariés au processus de recapitalisation d'Alstom. Pour la syndicaliste, une question doit cependant être posée « *plus fort, partout* » : faut-il obligatoirement être actionnaire pour faire modifier une gestion ?

MOYENS

« Il me semble qu'un des moyens pour agir, ce sont les comités d'entreprise européens (CEE), même si leur identité est encore fragile ». C'est pour aider les syndicalistes du CEE, issus de différents pays et de sensibilités diverses, à travailler ensemble, que la FEM (Fédération européenne de la métallurgie) a créé le poste de coordinatrice des syndicats Alstom Europe, occupé par Francine Blanche, par ailleurs membre du CEE. Les décisions ne se prennent plus au niveau national dans les grands groupes mais au moins européen, il faut intervenir à ce niveau. La syndicaliste polyglotte regrette qu'il n'existe pas de comités mondiaux à l'échelle de l'ensemble des activités des groupes multinationaux. « *Nous avons par exemple besoin de travailler avec nos collègues indiens, qui nous ont alertés de la suppression de près de 1 000 emplois chez eux, ou avec nos collègues australiens dont la sortie du groupe est prévue par la direction* ».

MESSAGE

« La situation d'Alstom n'est pas le résultat d'un manque de compétitivité (...) c'est d'abord une entreprise qui a été fragilisée par ses actionnaires ». Les conclusions du rapport d'expert commandé par le CEE

et paru fin 2003 sont sans appel⁽¹⁾. Quelques mois plus tard, Francine Blanche apprécie d'entendre le ministre français de l'Économie déclarer que les salariés n'ont pas à payer les fautes de gestion de la direction. « *Mais maintenant, qu'il agisse en conséquence et qu'il empêche le licenciement des salariés qui sont encore menacés !* » Le CEE a demandé un moratoire sur les suppressions d'emplois et il soutient des propositions alternatives au plan de la direction. Pour la syndicaliste, le CEE doit s'imposer comme un interlocuteur obligé. Entre cette volonté et la réalité, il y a un monde. Lors de la présentation du plan de cession en mars 2003, la direction dévoile l'énorme endettement du groupe et sa décision de se séparer de pans entiers d'activités (turbines industrielles, secteur transmission et distribution de l'énergie). L'obligation d'informer le comité « *en temps utile, c'est-à-dire avant la décision définitive* » n'a pas été respectée. Résultat, le CEE engage une procédure en correctionnelle contre la direction du groupe.

RENDEZ-VOUS

« Monsieur Monti, la direction vous a pris pour un délégué syndical, elle a l'habitude de décider seule ». Cette allusion à la crise de l'été 2003 établit « *une espèce de complicité* » entre Francine Blanche et le commissaire à la Concurrence. Il est surpris de voir que la délégation qu'il reçoit ce 12 février 2004 à Bruxelles n'est pas française mais européenne, composée des membres du bureau du CEE. Ils sont venus défendre une vision du groupe : les suppressions d'emplois n'y sont pas nécessaires, de nouvelles cessions le fragiliseraient et il n'aurait plus de cohérence comme équipementier global ; la concurrence sur le marché européen pâtirait d'un démantèlement d'Alstom. Pour faire bouger les règles européennes, les salariés, observe Francine Blanche, doivent s'impliquer davantage dans les débats sur les politiques industrielle et énergétique.

AVENIR

« Le plan Sarkozy-Monti rétablit la situation financière et permet un avenir. La recapitalisation du groupe et la participation de l'État étaient urgentes et nécessaires. Mais elles ne seront pas suffisantes si on ne revoit pas la gestion et la structuration du groupe pour bâtir une stratégie lisible. Nous souhaitons engager une réflexion sur ces questions avec l'État français, qui est devenu l'actionnaire de référence » explique Francine Blanche. Pour elle, les « *gros points noirs* » restent les suppressions d'emplois, 6 100 prévues finalement en Europe dont plus de 2000 en France, et les cessions. Le CEE et les instances locales ont travaillé à des propositions par secteur d'activité ; un groupe de travail l'a fait pour le secteur des bogies mais la direction a stoppé brutalement son fonctionnement début juin et perdure dans sa décision de fermer trois sites en Europe. Sauvé financièrement, Alstom n'est donc pas tiré d'affaire. C'est pourquoi aux yeux de la syndicaliste, il est important d'avoir obtenu à Bruxelles un délai de quatre ans pour préparer une nouvelle conception du groupe. « *Nous ne sommes pas fermés, pour l'avenir, à la création d'un grand groupe européen de l'énergie et du transport, mais entre des partenaires en égale bonne santé. Sinon, ce serait perdant pour tous les salariés.* » ■

Catherine Véglio

* Fédération européenne de la métallurgie.

(1) Lire l'interview de F. Blanche paru dans le n° 64 de *La Lettre de Confrontations Europe*.

RUDOLF VON THADDEN, PROFESSEUR D'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE À L'UNIVERSITÉ DE GÖTTINGEN

De la place des religions dans les sociétés européennes

On ne peut pas sans arrêt faire appel à l'Europe des citoyens et des sociétés civiles et entretenir en même temps un provincialisme politico-religieux. Un traitement variable du foulard d'un pays à l'autre n'est pas une perspective

L'histoire européenne n'existe pas sans l'histoire religieuse. Mais l'histoire des religions ne se déroule pas de la même manière dans tous les pays de l'Europe. Les discussions qui précédaient les élections européennes le montrent, où les divers composants de la réalité religieuse jouent un rôle différent d'un pays à l'autre. Alors que des États comme la France souhaitent voir éliminer de la vie publique les symboles et manifestations religieux autant que possible, une large majorité des Allemands souhaite conserver une place certaine aux communautés religieuses, et pas seulement dans la sphère privée. On ne s'offusque guère ici des crucifix accrochés dans les écoles ou dans les salles d'audience des tribunaux.

La question ne pose problème que du fait de l'apparition de religions non-chrétiennes, en l'occurrence par la présence de l'islam. Dans le conflit dit du foulard islamique, des oppositions se font jour que l'on avait considérées comme dépassées dans l'histoire européenne ; les partis et les confessions se montrent irrités, lorsque les musulmans réclament à leur tour que leurs symboles religieux soient respectés. La bure du moine est ressentie moins choquante que le foulard.

Il apparaît ainsi qu'il s'agit, dans ce débat, moins de la question adressée à Faust par Marguerite : « Comment te situes-tu par rapport à la religion ? » mais plutôt d'une question qui n'est pas davantage nouvelle : « Combien d'une culture différente peux-tu supporter ? » Il ne s'agit pas du conflit assez connu entre la foi et le doute qui s'exprimait dans le dialogue entre Marguerite et Faust, mais du problème de la vie avec des différences culturelles dans des sociétés caractérisées par des revendications égalitaires croissantes. La tension entre la liberté et l'égalité qui était le thème central du grand penseur français Tocqueville dans son analyse de la démocratie moderne est plus d'actualité que jamais.

Je me souviens d'une conversation dans le train où deux jeunes gens apparemment laïques se sont disputés sur le port du foulard islamique. L'une, une Iranienne, réclamait le respect de ses habitudes vestimentaires tout en critiquant la soif de considération des religions dans le monde moderne. L'autre, un Allemand de la très catholique Haute-Bavière, refusait les voiles islamiques comme non adaptés à la vie moderne allemande, tout en insistant qu'à son avis, chacun pouvait croire ce qu'il voulait. Une démarcation culturelle donc qui va de pair avec l'indifférence religieuse.

Sur cette toile de fond, la question qu'il conviendrait de se

poser n'est donc pas : combien de religions nous faut-il pour vivre dignement dans notre monde ? Mais plutôt : combien de religiosité étrangère notre société supporte-t-elle ? Devenons-nous aveugles aux besoins profonds des humains dans un monde guidé de plus en plus par les intérêts matériels, si nous ne prenons pas assez au sérieux le besoin manifeste de foi ? Ou demandons-nous trop à nous-mêmes si nous nous imposons trop de confessions et manifestations de la foi ?

Ces questions trouvent des réponses différentes dans les divers pays de l'Europe. Là où les expériences avec des religions étrangères sont limitées, on fait preuve, en règle générale, de plus de tolérance que dans des régions à forte pénétration étrangère ou à un pourcentage élevé d'immigrants. Et l'importance de l'appartenance à une religion joue aussi un rôle dans ce contexte pour sa propre identité nationale comme par exemple en Pologne (à la différence de la République tchèque).

Il n'existe donc pas de solutions simples, parfaitement convaincantes. Et pourtant, il n'est pas possible que nous construisions une Union européenne sans faire des efforts vers plus de communauté dans des questions centrales de la vie comme l'attitude à l'égard des réalités religieuses. On ne peut pas sans arrêt faire appel à l'Europe des citoyens et des sociétés civiles et entretenir en même temps un provincialisme politico-religieux. Un traitement variable du foulard d'un pays à l'autre n'est pas une perspective.

Donc, que faire, lorsque les hommes sont attachés à leurs habitudes et traditions et doivent néanmoins vivre et travailler ensemble ? Tout d'abord, il me semble nécessaire que deux choses se fassent simultanément. D'une part, il faut bien comprendre que des contenus de la foi ne se laissent pas articuler sans certaines formes d'expression culturelle. Et d'autre part, la conviction doit croître que sans la capacité d'admettre une critique des traditions, il n'existe pas de cohabitation orientée vers l'avenir d'hommes marqués de cultures différentes. Ces deux approches d'un comportement vont de pair.

Concrètement, cela signifie que les citoyens des différents États doivent amorcer un dialogue européen sur les limites et les possibilités de leurs espaces culturels. Les Français devraient se demander si leur laïcisme enraciné dans l'histoire doit être poussé si loin que les réalités de la foi soient évacuées complètement de l'espace des institutions publiques. Et les Allemands ne devraient pas laisser se développer leur peur du monde sécularisé, au



© CHICAW GUYOT

point de préférer une transformation de la République Fédérale en prés carrés cloisonnés sur le plan de la politique confessionnelle plutôt que de pratiquer les idéaux humanitaires du siècle des Lumières au contact de personnes d'autres confessions. La leçon de Nathan le Sage n'a rien perdu de son actualité.

Nous sommes tous appelés à traiter cette question de l'approche des religions, moins avec des schémas d'argumentation forgés par la tradition qu'à l'aune des chances d'intégration sociale. Il faut examiner la question de savoir si le fait de bannir tous les symboles religieux des écoles et des tribunaux – comme en France – en vertu du principe de l'égalité, favorise l'intégration, ou si la cohabitation de citoyens de cultures différentes est facilitée – comme dans de larges parties de l'Allemagne – si on place le respect de la différence au-dessus du traitement égalitaire des religions. Le débat sur les modèles plutôt favorables aux religions ou d'orientation plus laïque doit donc tenir aussi compte de la question de savoir s'ils marginalisent davantage les hommes que de les intégrer et s'ils apportent une contribution à la paix sociale. La foi chrétienne n'y sera pas perdante.

Les Chrétiens n'ont pas à avoir peur des valeurs du siècle des Lumières, car ils ont pu apprendre au cours de leur histoire riche en guerres de religion que ce n'est pas l'opposition simpliste entre la foi et l'absence de foi, mais la tension entre la foi et la raison qui constitue la réalité vécue. Ils ont pu se rendre à l'évidence qu'une relation raisonnable avec le monde sécularisé ne menace pas la vie, mais la conserve, et que la confiance en un dieu personnel n'en doit pas souffrir. La réflexion ne déracine pas forcément la foi. Les chrétiens protestants quant à eux, ont les pieds sur un terrain solide s'ils affrontent avec confiance les défis du monde moderne. Ils devraient se souvenir que la Réforme a commencé par un acte de reconnaissance de l'ordre temporel et que Martin Luther a fait, en préconisant la sécularisation du pouvoir spirituel de l'Ordre des Chevaliers Teutoniques dominant les terres prussiennes, un pas important vers l'acceptation du monde sécularisé. Le monde, vu sous cet angle, n'est pas seulement une scène servant à prêcher l'évangile, mais aussi, et tout d'abord, la création de Dieu.

C'est pourquoi il ne faudrait pas s'acharner sur la dispute de la référence à Dieu, comme on l'a fait pendant longtemps dans le débat sur le préambule de la Constitution européenne. Si des citoyennes et citoyens de certains pays se sentent marginalisés par une telle référence, il faudrait en tenir compte et choisir des termes qui mentionnent carrément l'incontestable héritage chrétien à côté de celui du siècle des Lumières. L'intégration de l'Union européenne, qui se veut une communauté de citoyens solidaires, capable de paix, est finalement aussi une valeur que des chrétiens peuvent défendre. Il nous faut une foi tournée vers le monde et accompagnée de l'amour et de l'espoir. ■

Rudolf von Thadden

Nous sommes tous appelés à traiter cette question de l'approche des religions, moins avec des schémas d'argumentation forgés par la tradition qu'à l'aune des chances d'intégration sociale

Les citoyens des différents États doivent amorcer un dialogue européen sur les limites et les possibilités de leurs espaces culturels

LA LAÏCITÉ À LA FRANÇAISE ET L'EUROPE

La conception française de la laïcité fonde un modèle original en Europe, dans la mesure où les autres États membres n'ont pas instauré de manière aussi stricte la séparation des Églises et de l'État. Le dernier numéro des *Notes de la Fondation Robert-Schuman*, paru en septembre 2004, « Laïcité : le modèle français sous influence européenne », écrit par Olivier Dord, professeur de droit public à l'université de Paris X-Nanterre, a le mérite de replacer ce modèle dans son contexte européen, dont il est trop souvent isolé. L'auteur souligne notamment l'influence du droit communautaire sur un modèle français « évolutif » et montre, qu'au-delà de la diversité des rapports institués entre Églises et États, il existe une communauté des valeurs partagées par les pays européens (liberté de croyance, liberté de cultes, pluralisme religieux) que favorise la sécularisation avancée de leurs sociétés. Dans un contexte de transformation du paysage religieux européen, des réflexions communes entre les pays européens ne peuvent être que bénéfiques, souligne Bernard Stasi, président de la Haute-Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, en préfaçant le numéro. Et cette « communauté de valeurs » lui donne des « raisons d'espérer » que l'Europe affirmera son rôle dans le monde en faveur de « la tolérance, de l'ouverture » et du « respect des différences ».

Numéro disponible (10 euros) à la Fondation Robert-Schuman. Tél. : 01 53 63 83 00. www.robert-schuman.org

TROIS MODÈLES

Les autres pays de l'UE organisent les cultes de façon bien différente de la France⁽¹⁾. Le professeur Dord (lire ci-dessus) distingue trois principaux modèles de relations entre État et Églises en Europe :

- « **L'autonomie pour la coopération** » consacre la séparation organique de l'État et des Églises mais celles-ci sont, sous des formes variables, associées à la vie publique. C'est le cas d'une majorité de pays européens. L'exemple allemand est caractéristique : ainsi, les services publics peuvent concourir à l'exercice de la liberté religieuse. Par exemple, le service public de l'éducation a pour mission constitutionnelle d'assurer l'instruction religieuse, des contrats passés entre chaque Land et les Églises précisant l'organisation de ces cours.
- « **L'union dans la diversité** » traduit l'existence d'une religion d'État dans un contexte de pluralisme religieux. C'est l'exemple britannique. La liberté religieuse est effective, sans cadre juridique particulier. La situation de l'Église anglicane, Église d'État établie et régie par la loi, fait figure d'exception. Mais elle en tire bien peu de privilèges, souligne Olivier Dord, elle ne bénéficie d'aucun avantage financier particulier.
- « **L'identification entre un État et une Église** ». C'est le cas singulier de la Grèce mais la Finlande, avec le luthéranisme, et l'Irlande, avec le catholicisme, connaissent une situation comparable. En Grèce, l'Église orthodoxe, Église d'État, entretient des liens étroits d'influence réciproque avec le pouvoir politique. Ainsi par exemple, les ministres du culte orthodoxe sont assimilés à des fonctionnaires et seul le mariage religieux est obligatoire... La position privilégiée de l'Église orthodoxe dans la République hellénique réduit de fait la liberté religieuse, des restrictions étant apportées à l'exercice d'autres cultes. Aussi, la Grèce est-elle condamnée régulièrement par la Cour européenne des droits de l'Homme pour violation de l'article 9 (liberté de conscience et de religion) de la Convention européenne des droits de l'Homme.

(1) L'étude du Pr. Dord n'inclut pas les dix nouveaux pays membres de l'UE.

WOLF HAAS

Un humour d'Autriche

Faire société en Europe, c'est d'abord se connaître et se fréquenter les uns les autres.

Pour mieux comprendre nos voisins européens, lisons aussi leurs romans policiers! C'est la conviction d'André Ferron qui a lu Wolf Haas et a désormais quelques clés pour pénétrer les mystères de Vienne la rouge ou de Graz et son Arnold-Schwarzenegger Stadium...

En Europe, l'humour est anglais, voire belge. Personne n'aurait l'idée de dire « l'humour autrichien ». Lisez Wolf Haas et cette idée vous viendra.

Wolf Haas, quarante ans avec le siècle, écrit des romans policiers, sept depuis 1996. Mais c'est un prétexte pour voyager dans l'Autriche profonde et explorer son « âme ». Pour le réalisateur du cinéma autrichien Michael Haneke, l'Autriche « est la championne dans l'art de cacher les choses désagréables sous le tapis », ce qui expliquerait que les artistes autrichiens y vont à la dynamite pour les révéler et réveiller la société. Wolf Haas nous montre au contraire ces travers avec beaucoup de détachement, par le truchement d'un nouveau type d'anti-héros, en écrivant de « vive voix » dans un style familier.

À travers ses romans, le lecteur découvre Salzbourg, son ancienne usine à curés et son Festival-Davos de la musique (*Silentium*); Vienne la rouge et ses deux Samu en concurrence mortifère jouant la guerre civile de 1934 (*Vienne la mort*), sa bataille entre les « chiens de

combat » et les « mères de combat » pour la conquête de l'Augarten (*Wie die Tiere*); les sports d'hiver et les Alpes fleuries (*Auferstehung der Toten*, *Der Knochenman*), Graz et son Arnold-Schwarzenegger Stadium (*Das ewige Leben*).

Dans *Silentium*, nous sommes à Salzbourg, où on communique beaucoup avec la lettre « t ». Dans l'internat catholique du Marianum, lieu-clé de l'histoire, le « t » est supprimé et remplacé par une croix dans les « Silentium » affichés partout pour inviter à se taire. Le « préfet au bec-de-lièvre » prononce difficilement le « t »: il suffirait à transformer des « odeurs » (*Gerüche*) en « auteurs » de rumeurs (*Gerüchte*) de pédophilie, sur lesquelles le détective Brenner lance son enquête. Pour les responsables du festival, il faut au contraire faire « sonner le "t" à la bavaroise » car c'est « du dernier chic ».

A Vienne, les ambulanciers « ouvriers unifiés » se distinguent aussi des « mangeurs d'hostie » par la façon de saluer: bonjour ou salut! Que répondre à un antéchrist qui s'é gare dans un « Salut »? « Éternel »!

Avec Brenner, il n'est « pas besoin d'être très futé pour deviner que l'on est en présence d'un ex-flic autrichien et non d'un célèbre nez français ». Il traîne un demi-siècle d'histoire autrichienne derrière lui. Enrôlé dans la police pour sortir de son trou alpin et voir « le vaste monde, Linz, Salzbourg, tout quoi », il a tout laissé tomber après 19 ans. Bien plus modeste que l'artisan Burma ou le militant du Poulpe! Depuis qu'il a quitté la police, c'est un précaire. Il enquête en échange du gîte et du couvert, ou en extra de ses heures d'ambulanciers et assiège les médecins désespérément pour décrocher sa pré-traité. Il ne s'imprègne pas de l'atmosphère comme Maigret, il est dedans!

Le détachement doit beaucoup au style d'écriture. Le narrateur est aussi sentencieux et volubile que Brenner est taciturne et grognon. On a droit aux pensées de Brenner, mais commentées et en plus il donne son propre avis, un vrai raseur en somme: « Oublie tout ce que je t'ai dit, mais retiens bien ceci: les gens mielleux ont toujours une idée derrière la tête, tu verras, un jour, tu me remercieras ».

Il faut tirer son chapeau à la traductrice Marie Reygnier d'avoir su rendre les subtilités du récit en français et n'espérer qu'une chose, qu'elle traduise toute la série. ■

André Ferron



Le rire de mademoiselle Schuh retentit dans la Felsenreitschule déserte, sa poitrine semblait contenir les rires affectés de toutes les cantatrices des cinquante dernières années.

C'était un spectacle digne des meilleures mises en scène. Il y avait le ciel bleu, les arcades, les planches et mademoiselle Schuh dans un chemisier éclatant, donnant un magnifique récitatif à côté du corps sans vie de la collaboratrice de son fils.

Elle chanta ce qu'il y avait d'autre sur le fichier volé par Gottlieb, outre les dates d'anniversaire et les noms des produits de beauté. Elle chanta qu'à l'époque actuelle, plus personne ne prenait le risque d'organiser un festival international sans assurer ce genre de prestation. Que pour avoir un public prêt à payer des places au prix fort, il fallait avoir les meilleures stars. Mais que les vraies stars voulaient autre chose que de l'argent. Car de l'argent, la concurrence leur en proposait aussi au festival de Baden-Baden, c'était logique.

Voilà pourquoi il était bon de connaître les penchants secrets des uns et des autres. Car les stars préfèrent les festivals où l'on cherche à satisfaire leurs penchants secrets. Voilà pourquoi les renseignements volés par Gottlieb au directeur-adjoint du festival étaient si précieux.

BIBLIOGRAPHIE

Auferstehung der Toten (1996); *Der Knochenmann* (1997); *Komm süßter Tod!* (1998) et *Silentium* (1999) traduits sous les titres *Vienne la mort* et *Silentium* chez Rivages/Noir; *Wie die Tiere* (2001); *Das ewige Leben* (2003).

Une bonne adresse où trouver ces livres: Buchladen, Gisela Kaufman, 3, rue Burq, 75018 Paris. Tél.: 01 42 55 42 13.



Nouvel Espace Première.

Intérieur cuir et bois, espace personnel augmenté de 50%, 8 véritables lits, restauration gastronomique, service personnalisé. Bientôt sur une vingtaine de nos destinations long-courriers assurées en Boeing 777.

www.airfrance.fr